

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

EXERCICE 2023



Cette déclaration de performance extra-financière s'inscrit dans le cadre des publications réglementaires annuelles.

L'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et son décret d'application n° 2017-1265 du 9 août 2017 transposent la directive européenne du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations non financières.

Elle fait partie intégrante du rapport de gestion de l'entreprise et présentera :

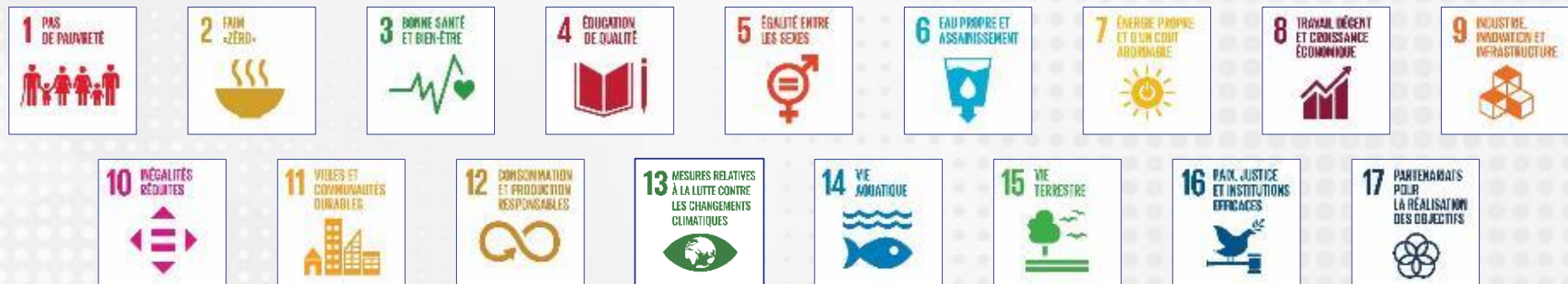
- le modèle d'affaires ;
- les principaux risques sur de grandes thématiques non financières ;
- les politiques et diligences mises en œuvre pour y répondre et des indicateurs clés de performance.

LE CRÉDIT MUTUEL OCÉAN PREND EN COMPTE LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS SES ACTIVITÉS

Adopté par les États membres des Nations Unies en 2015, le programme de développement durable (à l'horizon 2030) avec ses 17 objectifs, est un plan d'actions international pour protéger la planète et tous les êtres qui y vivent.

Cette publication synthétise notre performance autour de 10 risques et met en avant les faits marquants de 2023 relatifs à 11 opportunités.

Lorsque c'est nécessaire, on retrouve dans la marge de la page, l'objectif de développement durable lié à l'opportunité traitée et/ou au thème abordé.



Humain. Confiance. Responsabilité.

Au cœur de toutes nos actions, ces trois valeurs guident chacune de nos décisions et de nos initiatives. Elles incarnent l'essence même de l'identité de notre Groupe qui a pris racine voilà plus de 120 ans, et nous dirigent vers un avenir plus juste.

L'humain.

C'est notre force, notre fierté ! Dans un monde de plus en plus interconnecté, nous accordons une importance primordiale aux interactions humaines, cherchant constamment le bien-être de chacun au service de tous les Hommes.

La Confiance.

C'est le socle de toutes nos relations ! Gage de notre solidité et de notre pérennité, elle est essentielle au développement harmonieux de nos territoires.

La Responsabilité.

C'est notre défi. Un défi collectif qui se joue sur tous les terrains et s'exprime dans tous les aspects de notre activité.

Nous resterons engagés à agir de manière responsable, à prendre des décisions éthiques, à avoir un impact positif sur la société. Et nous continuerons à nous impliquer en toute transparence, au cœur de ce défi plus que jamais d'actualité.

Dans ce rapport, vous découvrirez ces valeurs prendre vie à travers des illustrations concrètes portées en Vendée, Charente-Maritime et Deux-Sèvres.

Des actions rendues possibles par l'implication remarquable de nos 1488 salariés et 1318 administrateurs qui incarnent jour après jour notre raison d'être, **« S'engager durablement à vos côtés »**.

Ensemble, continuons de placer l'humain au cœur de nos préoccupations, de cultiver la confiance qui nous lie et d'assumer pleinement notre responsabilité envers nos territoires et notre planète.

André Lorieu, Président
Jean-Pierre Morin, Directeur Général

SOMMAIRE

<u>Le Crédit Mutuel Océan, la proximité et la technologie au service de son territoire</u>	5
<u>Les enjeux RSE au cœur du PMT « Ensemble construisons demain »</u>	7
<u>Les principaux thèmes et risques extra financiers</u>	9
<u>Une gouvernance coopérative et mutualiste</u>	10
<u>Des élus engagés et compétents</u>	11
<u>Exercer notre métier de manière responsable</u>	12
<ul style="list-style-type: none">• Protection / sécurité des données personnelles• Éthique et loyauté des pratiques	
<u>Des emplois créateurs de valeurs et porteurs de l'éthique mutualiste</u>	14
<ul style="list-style-type: none">• Développement des compétences• Mobilité professionnelle• Dialogue social• Égalité des chances et mixité• Santé et qualité de vie au travail	
<u>Contribuer au développement durable du territoire</u>	19
<ul style="list-style-type: none">• Volet économique dont taxonomie verte• Volet citoyen	23
<u>Lutter contre le changement climatique, protéger les ressources naturelles, préserver la biodiversité</u>	34
<ul style="list-style-type: none">• dont Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre	41
<u>Annexes</u>	45

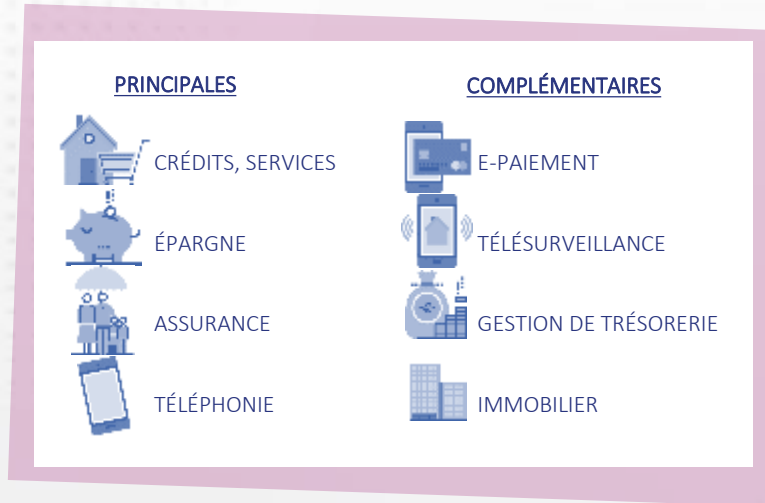


LE CRÉDIT MUTUEL, LA PROXIMITÉ ET LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DE SON TERRITOIRE

Banque de proximité, le Crédit Mutuel Océan s'appuie sur son appartenance à un réseau national et sur une marque connue et reconnue. Le Groupe Crédit Mutuel, bancassureur de premier plan en France, est composé du réseau du Crédit Mutuel et de l'ensemble de ses filiales. Fort de plus de 84 600 collaborateurs et 20 000 administrateurs, il met son expertise des métiers de la finance et du service à la disposition de 8,9 millions de clients et sociétaires.



LES ACTIVITÉS DE BANQUE-ASSURANCE-SERVICES (principales et complémentaires)



LES CANAUX

De distribution

- Les Agences
- Le site Web
- La plateforme en ligne
- L'application mobile

De communication

- Le site Web
- Les réseaux sociaux
- Les spots TV, radios, presse
- Le site territoire d'émotions



LES RESSOURCES

Les ressources au service de la relation clients, de la diversification et de la transformation technologique :

Des Femmes et des Hommes

- 1 488 salariés*

Des appuis technologiques et opérationnels du groupe CM

- ACM
- CM AM
- Bouygues Telecom Business
- Euro-Information
- CCS

Une Gouvernance

- Coopérative et dynamique
- 1 318 administrateurs fédérateurs de la vie associative et locale

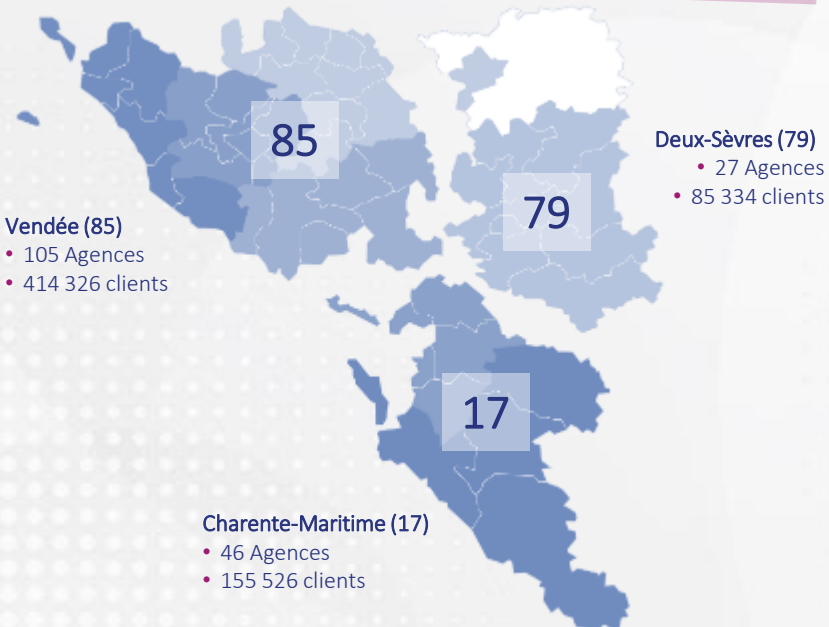
Des réseaux spécialisés

- Crédit Mutuel Entreprises
- Crédit Mutuel Patrimoine

Des filiales

- Océan Participations
- La Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel Océan
- SCI Merlet Immobilier
- SCI Union Immobilière Océan

* Inscrits en CDI au 31/12.



■ **16,045 Mds€**
d'encours crédits
(IFRS)

■ **15,951 Mds€**
d'encours dépôts
(IFRS)

■ **178**
points de vente

■ **120**
points relais



Parts de Marché

- Crédits : **29,05 %**
- Dépôts : **25,17 %**

NOS AMBITIONS PORTÉES PAR LE PLAN STRATÉGIQUE «S'ENGAGER DURABLEMENT À VOS CÔTÉS»

- Se mobiliser pour la réussite des projets des Femmes et des Hommes du territoire grâce à une organisation centrée clients, incarnée par des salariés et des élus fiers de représenter nos valeurs.
- Oser l'innovation et développer les valeurs ajoutées avec l'ensemble de nos clients, collaborateurs et partenaires en optimisant les apports du digital.
- Renforcer notre autonomie en s'appuyant sur la solidité financière et la qualité, une gouvernance forte, des emplois créateurs de valeurs et porteurs de l'éthique mutualiste.

UNE VOLONTÉ DE MAINTENIR SON RÉSEAU D'AGENCES ET L'AUTONOMIE DES CAISSES LOCALES, UN GAGE DE PROXIMITÉ ET DE RÉACTIVITÉ.

- Le Crédit Mutuel Océan a fait le choix de conserver son réseau d'agences, voire de l'étoffer pour assurer la proximité.
- Grâce à une organisation décentralisée, 97 % des décisions sont prises au plus près des clients, en caisse locale. Ce mode de fonctionnement favorise la réactivité et la qualité de service.

UNE SOLIDITÉ FINANCIÈRE (normes IFRS)

30,46 %

Ratio de solvabilité

300,3 M€

PNB

1 498 M€

Fonds propres

139,35 %

Ratio de liquidité
à CT (LCR)

64,26 %

Coefficient
d'exploitation

« 2 800 élus et collaborateurs, centrés clients, optimistes, audacieux, apportant de la chaleur ajoutée à leur territoire ».

LES ENJEUX RSE AU CŒUR DU PMT « ENSEMBLE, CONSTRUISONS DEMAIN »

Le PMT (Plan à Moyen Terme) 2021-2027 du Crédit Mutuel Océan permet de donner vie à sa raison d'être « s'engager durablement à vos côtés ». Cette raison d'être s'appuie sur trois valeurs fondatrices de l'identité du Crédit Mutuel Océan : l'humain, la confiance et la responsabilité. Elles sont les piliers de toutes les actions mises en œuvre sur son territoire.

RESPONSABILITÉ



HUMAIN



CONFIANCE



OPPORTUNITÉ

Être une entreprise

- Humaine et proche, au service de tous les Hommes.
- Qui place la confiance au cœur de chacune de ses relations.
- Pérenne, actrice du développement durable de son territoire.

S'attacher à prendre en considération

- Les impacts positifs ou négatifs de son activité sur son environnement.
- Les impacts positifs ou négatifs de son environnement sur ses activités.



POLITIQUE OU DOCUMENTATION ASSOCIÉE

- Cadre stratégique du PMT « Ensemble, construisons demain »
- Sa raison d'être et ses 3 valeurs
- La nouvelle stratégie et les 6 engagements RSE prioritaires.

GO

ACTIONS



• Poursuite du PMT

Le Plan à Moyen Terme « Ensemble, construisons demain » est bâti autour de trois défis que le Crédit Mutuel Océan devra relever ces prochaines années : l'utilité, la proximité et la performance.

Les élus et les salariés de chaque groupe d'agences ou de chaque service, ont décliné le PMT au niveau local en tenant compte des spécificités de leur territoire. Des actions locales concrètes sont regroupées dans 72 PMT locaux.

• Une réflexion collégiale pour construire la Stratégie RSE

Notre gouvernance a poursuivi ses travaux liés à la stratégie RSE du groupe. Elle s'appuie désormais sur six engagements prioritaires définis au regard du PMT et qui permettent d'assoir notre plan d'actions :

E1. Nous luttons contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination

- 1.1. Aider les plus démunis en s'appuyant sur des dispositifs adaptés (interne et externe).
- 1.2. Accompagner et former au numérique les acteurs internes et externes.

E2. Nous accompagnons les acteurs de la transition et du bien-vivre ensemble du territoire

- 2.1. Accompagner activement et fédérer les acteurs locaux dans des actions au service de la transition et du bien-vivre ensemble.
- 2.2. Favoriser l'accès au logement à tous en travaillant l'intergénérationnel, les situations de changement de vie au service du bien-vivre ensemble.

E3. Nous facilitons en toutes circonstances la co-construction, avec toutes les parties prenantes en lien avec notre gouvernance mutualiste

- 3.1. Dialoguer et s'engager avec tous les acteurs locaux (réseaux, collectivités locales, associations, etc...) pour développer le territoire et co-construire l'avenir.
- 3.2. Sensibiliser (conseil) et accompagner les clients et les communes à s'engager pour des projets environnementaux et le développement des structures médico-sociales.

E4. Nous facilitons la prise de décision au plus près des territoires

- 4.1. Maintenir le maillage des agences avec autonomie décentralisée et conseiller dédié.
- 4.2. Former les salariés et les élus pour être utiles aux habitants de chaque territoire.

E5. Nous accompagnons le développement des sièges de décision et de l'emploi dans tous les secteurs d'activité

- 5.1. Accompagner la création, le développement, l'innovation, la transmission des projets par l'accompagnement expert et la mise en relation.
- 5.2. Faciliter l'accession au logement pour les actifs de notre territoire.

E6. Nous contribuons activement à une économie plus vertueuse et plus durable

- 6.1. Faire du CMO un pôle d'excellence en matière de RSE (offre de produits « RSE », consommation énergétique, réunions thématiques et manifestations de sensibilisation, etc...).
- 6.2. Valoriser les initiatives RSE vertueuses via des partages d'expérience et en favorisant le développement des circuits courts.

LES ENJEUX RSE AU CŒUR DU PMT « ENSEMBLE, CONSTRUISONS DEMAIN »

Le PMT (Plan à Moyen Terme) 2021-2027 du Crédit Mutuel Océan permet de donner vie à sa raison d'être « s'engager durablement à vos côtés ». Cette raison d'être s'appuie sur trois valeurs fondatrices de l'identité du Crédit Mutuel Océan : l'humain, la confiance et la responsabilité. Elles sont les piliers de toutes les actions mises en œuvre sur son territoire.

GO

ACTIONS

• Une démarche continue auprès de ses parties prenantes

Permettre à toutes les parties prenantes de l'entreprise de s'impliquer dans notre démarche RSE est notre défi actuel. Aussi, le CMO s'attache à aller encore plus à la rencontre des acteurs de notre écosystème.

Baromètres et enquêtes récurrents, formations des élus et des salariés, rencontres avec les clients et sociétaires sous forme de réunions ou d'ateliers... sont autant de dispositifs qui placent le dialogue au cœur de la stratégie RSE de l'entreprise et qui apportent des éléments structurants et des axes d'amélioration. [\(Voir le détail des parties prenantes page 55\)](#)

• Une nouvelle gouvernance pour la RSE

L'intégration de la RSE telle que définie dans la stratégie est indispensable à la transition de l'entreprise vers un modèle de développement à la fois rentable et durable. Une organisation spécifique est en cours de déploiement pour une meilleure prise en compte des enjeux RSE.

• Un nouvel organigramme pour les services centraux du CMO

En mars dernier, la Direction a présenté son projet de réorganisation des services centraux. Les équipes du siège ont eu une présentation détaillée du projet par leur directeur central respectif.

Forte de l'analyse de l'existant et de l'écoute des collaborateurs, l'ambition de la direction a été de travailler autour de 5 principes directeurs :

- Créer les conditions d'une meilleure transversalité pour faciliter la coopération et améliorer l'efficacité de nos processus.
- Mutualiser les compétences (et favoriser les parcours et éviter les compétences isolées).
- Renforcer la capacité managériale en harmonisant la charge managériale et la taille des équipes pilotées.
- Installer les fonctions manquantes.
- Clarifier les rôles et responsabilités.

L'enjeu de cette nouvelle organisation est de garantir la cohérence avec la stratégie de l'entreprise. Parmi les nouveautés structurantes de l'organisation cible, trois pôles sont créés. Nommés respectivement DISTRIBUTION, PRODUCTION et RSE. (plus de détails en Annexe 4)

• PAM - PAC - PAS

Pour l'année 2023, le Crédit Mutuel Océan a continué à s'engager fortement dans ses Plans d'Actions Mutualistes (PAM), Commerciales (PAC) et Salariés (PAS), reflétant son engagement envers la responsabilité sociétale et le développement durable. Inspirés par la stratégie RSE et les engagements de l'année précédente, ces plans s'articulent autour de plusieurs axes principaux.

- Engagement Mutualiste : Le Crédit Mutuel Océan a mis en place un Plan d'Actions Mutualistes (PAM) pour renforcer l'engagement de ses 1318 administrateurs, focalisant sur la formation, le recrutement d'élus et les assemblées générales. Cela vise à promouvoir la gouvernance participative et à ancrer davantage la banque dans son territoire.
- Actions Commerciales : Le PAC de 2023 s'est concentré sur une série d'actions commerciales stratégiques réparties tout au long de l'année. Dès janvier, le Crédit Mutuel Océan a notamment déployé des temps forts de conquête, et des initiatives en prévoyance et IARD (Incendie, Accidents et Risques Divers). Le plan a également mis en place des temps forts en patrimoine et en consommation, ponctués d'actions promotionnelles pour répondre dynamiquement aux besoins des clients et du marché. Cette approche a permis d'adapter l'offre commerciale aux moments clés de l'année, optimisant ainsi l'engagement client et la performance commerciale.
- Engagement envers les Salariés : Le PAS de 2023 s'est axé sur l'amélioration de la qualité de vie au travail, avec des initiatives étalées sur toute l'année. Il a inclus l'animation du dialogue social, l'amélioration de la prévention des risques, et une analyse approfondie de la charge de travail par un cabinet extérieur. Le plan a mis l'accent sur la refonte des plans de continuité d'équipe, le renforcement de la communication stratégique, et une approche globale de gestion des incivilités et des accidents du travail. Des enquêtes sur la qualité de vie au travail (QVT) et des processus pour gérer les situations individuelles ou collectives stressantes ont également été mises en place. Cette démarche vise à créer un environnement de travail sain et productif, où les salariés se sentent valorisés et soutenus dans leur développement professionnel et personnel.

RESPONSABILITÉ



HUMAIN



CONFIANCE

LES PRINCIPAUX THÈMES ET RISQUES EXTRA FINANCIERS

Thème	Risque	KPIs	Valeur KPI
Indépendance, parité et diversité de la gouvernance	Manque de formation et donc perte de compétence des élus.	<ul style="list-style-type: none"> Part des femmes parmi les nouveaux administrateurs. Taux d'administrateurs formés. Progression du sociétariat. 	38,94 % 72,4 % + 3,3 %
Sécurité des opérations et protection des données personnelles	Défaillance des systèmes d'informations, de la protection des données à caractère personnel.	<ul style="list-style-type: none"> Taux de participation des salariés à la formation réglementaire RGPD. 	94,7 %
Ethique et loyauté des pratiques	Non respect des obligations réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment, le terrorisme, les circuits financiers clandestins et l'évasion fiscale.	<ul style="list-style-type: none"> Proportion de salariés ayant suivi la formation « lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme ». 	95,3 %
Employabilité et mobilités	Perte de compétences liée au manque de formation, turnover, fuite des talents, perte d'expertise et d'efficacité.	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de salariés formés. 	97,0 %
Égalité des chances et mixité	Discrimination Femmes/Hommes (recrutement, rémunération, évolution des carrières...).	<ul style="list-style-type: none"> Index d'égalité Femmes/Hommes. Part des femmes parmi les cadres. 	93/100 44,8 %
Qualité de vie au travail	Baisse de la motivation, de la productivité, de la performance, augmentation de l'absentéisme et des risques psychosociaux, dévaluation de l'image de l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> Part des salariés exprimant venir travailler avec plaisir. 	90,0 %
Développement économique et social du territoire	Perte de différenciation, dégradation de l'image et de la réputation liée à un manque de soutien à l'économie du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Capital détenu par Océan Participations dans les entreprises du territoire. Montant des prêts d'honneur Avenir Océan accordés. Capital détenu dans les structures qui contribuent au développement du territoire. 	122 M€ 1,52 M€ 3,34 M€
Produits intégrant les critères ESG	Proposer des produits irrespectueux des standards de gouvernance, d'éthique, de pratiques sociales et de droits humains, d'environnement et de climat	<ul style="list-style-type: none"> Part d'épargne salariale solidaire dans les encours totaux d'épargne salariale. Part des financements Transition énergétique sur total des prêts accordés aux professionnels. Montant des Eco-prêts accordés dans l'année. 	9,5 % 2,1 % 18,68 M€
Accompagnement clients	Non respect des règles de protection de la clientèle fragile	<ul style="list-style-type: none"> Part des clients éligibles à l'offre OCF et bénéficiant effectivement de l'offre. Part des « Actions de solidarité » à destination des particuliers. 	23,9 % 39,1 %
Atténuation du changement climatique	Absence de prise en considération de l'empreinte carbone du CMO dans l'exercice de ses activités.	<ul style="list-style-type: none"> Évolution des émissions de Gaz à Effet de Serre par rapport à 2022. 	+3,9 %



RESPONSABILITÉ



- **485 709** sociétaires
- **1 318** administrateurs
- **43,75 %** de femmes au sein du CA de la Caisse Fédérale

UNE GOUVERNANCE COOPÉRATIVE ET MUTUALISTE

Les principes coopératifs et mutualistes, permettent aux clients-sociétaires de prendre part aux décisions de leur banque. Ils sont détenteurs de parts sociales, cela fait d'eux des « copropriétaires » de la Caisse locale. Tous les ans, ils sont invités à participer aux Assemblées générales et disposent d'un droit de vote selon le principe « 1 Homme = 1 voix ». Ils peuvent, par ailleurs, se porter candidat pour intégrer le conseil d'administration de leur Caisse locale.

Élus par les sociétaires, les administrateurs de Caisses locales observent et analysent les besoins et les enjeux de leur environnement et notamment les projets locaux ou régionaux. Ils sont souvent engagés dans la vie locale et associative.



OPPORTUNITÉ

- Être garant d'une gouvernance solide, indépendante, représentative, transparente, respectueuse des valeurs du groupe et renforcer notre modèle mutualiste.



POLITIQUE OU DOCUMENTATION ASSOCIÉE

- Charte de gouvernance
- Mission de l'administrateur de la fédération, mission de l'administrateur de la caisse fédérale
- Code de déontologie des élus
- Règlement intérieur des 4 comités spécialisés obligatoires (nominations, rémunération, audit, risques)
- Règlement Général de Fonctionnement des Caisses



ACTIONS

• Une organisation locale en faveur de la proximité

Notre organisation mutualiste et notre gouvernance favorisent l'ancrage local, la connaissance des sociétaires et des projets locaux. Par son fonctionnement, la Caisse est un acteur de terrain au service de ses clients-sociétaires et de son territoire. Afin de renforcer son implication, les binômes Présidents-directeurs ont décliné le Plan d'Actions Mutualistes fédéral au niveau de leur Caisse : les 120 PAM locaux de 2023 ont permis de mettre en place 546 actions autour de trois thématiques principales : les assemblées générales, le recrutement d'élus et l'animation du territoire.

• Les assemblées générales de Caisses locales

Moments d'échanges privilégiés, les assemblées générales sont au cœur de la vie mutualiste. En complément du dispositif de vote à distance pour exprimer leurs voix, tous nos sociétaires ont pu rencontrer et échanger avec les élus et salariés lors des portes-ouvertes.

• Recrutement des administrateurs

Faire vivre le mutualisme passe par le recrutement régulier de nouveaux administrateurs dont les profils et compétences répondent aux besoins des Caisses locales. Pour cela, les conseils ont défini leurs critères et initié des démarches de recrutement impliquant les élus et salariés. Une campagne de communication a également été menée en fin d'année afin de promouvoir le modèle mutualiste au travers du rôle de l'administrateur de Caisse locale.

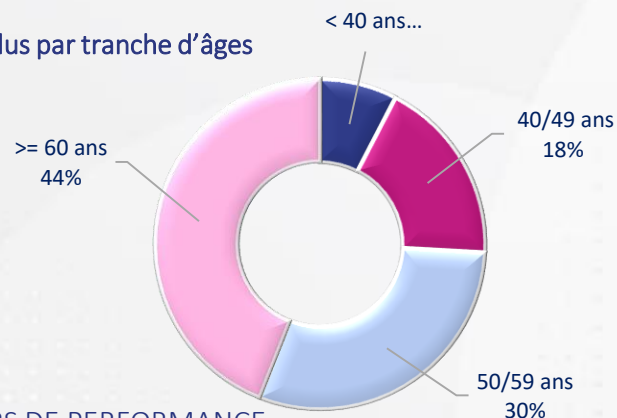
• Des territoires vivants et animés

Entretenir la relation de confiance que nous tissons avec nos sociétaires est essentielle et cela passe par des échanges réguliers pour mieux répondre à leurs préoccupations. Il s'agit notamment :

- D'ateliers pour lutter contre l'exclusion digitale. Par petits groupes, les salariés ont accompagné des sociétaires dans l'appropriation de nos outils de banque à distance.
- De réunions de sensibilisation à la fraude avec l'intervention d'experts (Gendarmerie...).
- Des Rencontres-nous sur des thématiques actuelles concernant les particuliers, les professionnels, les associations ou les agriculteurs.

L'animation du territoire passe aussi par le soutien aux associations et initiatives locales. Dans cette optique, les élus fédéraux ont revu notre politique de partenariat et mécénat pour mieux la réaffirmer. Des élus correspondants Associations et RSE sont nommés dans chaque Caisse.

Répartition des élus par tranche d'âges



INDICATEURS DE PERFORMANCE

	2023	2022
Progression du sociétariat	+ 3,3 %	+ 3,5 %
Part des femmes parmi les nouveaux administrateurs	38,94 %	43,51 %



DES ÉLUS ENGAGÉS ET COMPÉTENTS

Les conseils d'administration se doivent d'avoir les outils pour analyser les informations, travailler collectivement, se forger un avis et prendre des décisions au service de l'entreprise, de ses clients-sociétaires et de ses salariés.

La compétence et l'engagement de chaque administrateur doivent être encouragés.



OPPORTUNITÉ

- Aider les Hommes à grandir et garantir la compétence collective de la gouvernance du CMO au service de ses clients-sociétaires.



RISQUE

Manque de formation et donc perte de compétences des élus.



POLITIQUE OU DOCUMENTATION ASSOCIÉE

- Avec le comité des nominations, le Crédit Mutuel Océan s'attache à tendre vers une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes ainsi que la compétence collective du conseil d'administration de la Caisse Fédérale. La commission «Accompagnement à la mission de l' élu» s'emploie à renforcer la formation des élus selon la nature de leur mandat. Le CMO s'appuie sur le tandem Président-Directeur pour conforter la mécanique mutualiste.



INDICATEURS DE PERFORMANCE

	2023	2022
Taux d'administrateurs formés	72,4 %	64,0 %



ACTIONS

• Accessibilité à l'information

Tous les administrateurs ont accès depuis leur espace personnel du site creditmutuel.fr, à l'Intranet dédié aux élus de Caisse (Elumut). Ils y retrouvent toutes les informations et documentations nécessaires à l'exercice de leur mission. Grâce à cet outil, ils peuvent consulter le catalogue des formations, les fiches pédagogiques et s'inscrire en quelques clics.

Pour les accompagner, chaque Caisse locale dispose au sein de son conseil d'administration, d'un correspondant formation.

• Des correspondants relais du plan de formation des élus

Les réunions des correspondants formation a eu lieu en février et mars 2023 afin de :

- leur présenter le plan de développement des compétences des élus,
- les faire réfléchir ensemble sur " Comment rendre les élus acteurs quant à la préparation du plan de formation 2025 ? »
- et les accompagner sur l'outil d'inscription des élus aux formations.

Une affiche du plan de formation ainsi qu'un guide d'inscription leur a été remis à cet effet.

• Plan de développement des compétences des élus

Le plan de formation des élus a pour objectif de les former aux exigences et responsabilités liées à leur mandat et leur permettre d'assurer leur fonction de représentation, de contrôle, de surveillance et d'orientation. Le plan 2023 a évolué pour mieux intégrer les obligations et souhaits exprimés par les correspondants formation. Voici les principaux changements :

- Des nouvelles thématiques : RSE - risques extra-financiers, climatiques et politiques sectorielles ; Digital : prospective et outils...
- Trois nouveaux modules animés en Caisse par les Directeurs : « Préparation à la retraite », « La banque privée transatlantique » et « successions - donations ».
- Deux conférences sur « Le pouvoir de l'intelligence émotionnelle » et « Les talents du Crédit Mutuel ».
- Des parcours spécifiques pour les nouveaux administrateurs et nouveaux présidents de Caisse revus et dispensés dès les prises de fonction en avril.
- Une alternance de sessions en présentiel et visio pour être en phase avec les disponibilités des élus.

• Des travaux pour renforcer l'intérêt et l'engagement des élus

Apporter sa contribution à notre modèle mutualiste est essentiel pour la satisfaction globale d'un élu et renforcer son sentiment de fierté et son intérêt pour sa mission.

En janvier 2023, les membres du Bureau fédéral ont initié un chantier prioritaire visant à offrir à chaque élu, une mission précise au service de son Plan d'actions mutualistes local tout en veillant au respect des engagements RSE. Une nouvelle organisation des conseils d'administration sera déployée en 2024.

■ **3 076**
heures de formation à destination des élus

■ **89,4 %**
taux d'assiduité des élus dans les comités spécialisés



EXERCER NOTRE MÉTIER DE MANIÈRE RESPONSABLE : PROTECTION / SÉCURITÉ DES DONNÉES PERSONNELLES

Le Crédit Mutuel place l'innovation et la technologie au cœur de la relation humaine et contribue à l'autonomie de ses clients sociétaires avec le développement d'applications numériques facilitatrices de leurs opérations bancaires.

Dans ce contexte d'évolutions technologiques, le Crédit Mutuel Océan s'engage à mettre tout en œuvre pour assurer la protection des données personnelles (clients et salariés).



OPPORTUNITÉ

- Assurer la sécurité des opérations et la protection des données personnelles des clients et s'engager à n'utiliser ces données que dans le stricte cadre de l'accompagnement et du conseil.



RISQUE

Défaillance des systèmes d'information, de la protection des données à caractère personnel.



POLITIQUE OU DOCUMENTATION ASSOCIÉE

- La Politique Générale de Sécurité de l'Information publiée dans la base documentaire (Pixis), définit un cadre de référence en matière de protection de l'information, patrimoine informationnel essentiel pour le Groupe.
- La Politique de protection des données personnelles est accessible par tous sur le site Internet. Le Crédit Mutuel s'engage à respecter toutes les obligations lui incombant et résultant de la réglementation applicable au traitement des données à caractère personnel.
- Un portail dédié est à disposition de tous les collaborateurs dans l'Intranet du Groupe (Pixis), avec notamment le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles.
- Cadre de suivi des risques informatiques



INDICATEURS DE PERFORMANCE

	2023	2022
Taux de participation des salariés à la formation réglementaire RGPD	94,7 %	93,6 %



ACTIONS

• Management du risque

- La structure «Conformité» de la Direction des Risques veille à l'application des dispositions législatives et réglementaires, ainsi qu'à celles liées aux normes professionnelles, déontologiques, relatives à la protection de la clientèle, de la CNIL et au regard du RGPD.

• Informations des clients

- La charte de sécurité des données et la politique de protection des données sont à disposition dans les espaces magazines professionnels et particuliers du site.
- Des messages d'informations sont adressés aux clients pour les sensibiliser personnellement, plusieurs fois dans l'année, aux fraudes les plus fréquentes et aux bons réflexes à avoir.
- Début 2023, suite à l'invitation de plusieurs groupes d'agences, (Bruffière, Montaigu,...), de nombreux clients ont répondu présents aux soirées « Rencontres-nous » organisées autour du thème de la Fraude.

• Information/formation des salariés

La formation RGPD a été réalisée à 94,7 % pour l'ensemble des salariés. Pour rappel, la formation est obligatoire pour l'ensemble des nouveaux embauchés et tous les 3 ans pour les salariés déjà en poste.

La formation Cybersécurité a été réalisée par la majorité des salariés du CMO. Cette formation est actualisée tous les ans. Un nouveau programme de sensibilisation « CYBERQUEST » avec des nouveaux contenus (phishing, memory nomadisme...) a été mis en place en 2023 et est accessible en libre-service dans le catalogue de formation en ligne.

Une newsletter sur le sujet est publiée dans Pixis par notre prestataire informatique permettant de rappeler les vigilances habituelles.

Un portail dédié à la fraude est accessible dans l'univers documentaire du salarié.

• Sécurité des systèmes d'informations

Notre partenaire informatique « Euro-Information », filiale du groupe Crédit Mutuel, s'appuie sur la certification ISO 27001 (Management de la sécurité de l'information), et met tout en œuvre pour protéger les données sensibles sous tous leurs aspects (l'information et les systèmes qui les traitent). Il entend assurer la disponibilité, la confidentialité, l'intégrité, la traçabilité et l'identification/authentification de ces données par des actions de sensibilisation sur les menaces actuelles. Des tests d'intrusion, des exercices de cyber-crise, des mesures techniques de détection et de protection sont organisés pour identifier au plus tôt les problématiques rencontrées.

2023 a aussi vu la création d'une missions CORS-SI au sein du CMO afin d'assurer le suivi des risques.



EXERCER NOTRE MÉTIER DE MANIÈRE RESPONSABLE : ÉTHIQUE ET LOYAUTÉ DES PRATIQUES

La responsabilité sociétale est une valeur fondamentale du Crédit Mutuel Océan. Elle s'exprime, entre autres, au travers de la loyauté des pratiques, du respect de la personne, de la transparence, de l'éthique, de la lutte contre la corruption et contre la concurrence déloyale. Le CMO s'assure que chaque collaborateur, quel que soit son niveau hiérarchique, soit en mesure d'en connaître les obligations réglementaires et d'appliquer les règles et procédures instaurées par l'entreprise.



OPPORTUNITÉ

- Intégrer l'éthique et la loyauté des pratiques au cœur de la stratégie de développement du CMO et ainsi contribuer à sa pérennité.



RISQUE

Non respect du code de déontologie, des obligations réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment, le terrorisme, les circuits financiers clandestins, l'évasion fiscale et le respect de la lutte anti-corruption.



POLITIQUE OU DOCUMENTATION ASSOCIÉE

- Le recueil de déontologie, accessible dans l'Intranet, énonce les règles déontologiques et de bonne conduite que les collaborateurs du CMO doivent respecter en matière de lutte contre : le blanchiment, le financement du terrorisme, les conflits d'intérêts, l'évasion fiscale, la corruption.
- Respect de la primauté des intérêts du client.
- Politique anti-corruption
- Cartographie des risques de non-conformité
- Faculté de signalement



INDICATEURS DE PERFORMANCE

	2023	2022
Proportion de salariés ayant suivi la formation « lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme »	95,3 %	93,1 %



ACTIONS

Formation des collaborateurs

Des formations aux règles de conformité et de sécurité financière font partie du plan de développement des compétences, et sont intégrées dans des parcours métiers conséquents :

- Les formations LCB-FT réalisées dans le cadre des parcours PIMAN, PIBA avec un module sur la protection de la clientèle et le code de déontologie.
- Un module LCB-FT est à réaliser annuellement par tous les salariés via le portail de formation FORMAD, ou bien en présentiel en agence.

Dispositif de contrôle à deux niveaux

Par les agences ou structures opérationnelles avec :

- Référence au code de déontologie relatif aux relations et à la connaissance de la clientèle.
- Des alertes auprès des gestionnaires en fonction des typologies d'opérations sur la Lutte Anti-Blanchiment (LAB).
- Un contrôle interne (semestriel) par les directeurs sur les alertes et le suivi des formations sur la LAB.

Le respect des procédures et l'application de règles strictes à l'arrivée d'un nouveau client sont incontournables pour démarrer une relation éthique et responsable.

Structures consacrées à la surveillance des risques avec :

- La structure contrôle permanent qui développe des points de contrôle et supervise les contrôles.
- La conformité qui surveille le respect du code de déontologie.
- Les gestionnaires de risques opérationnels pour le traitement des incidents, la mesure des sinistres et les actions correctives éventuelles.
- Une cellule «Lutte Anti-Blanchiment» pour la surveillance des alertes et des flux atypiques sur les comptes clients avec les déclarations TRACFIN.

Un reporting régulier est fait par la Direction des Risques, de la Conformité et du Contrôle Permanent, au Comité des risques, au Conseil d'administration de la Caisse Fédérale ainsi qu'à la Confédération Nationale Crédit Mutuel.

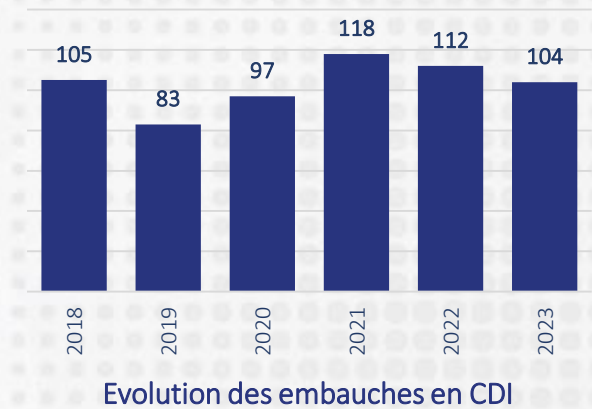
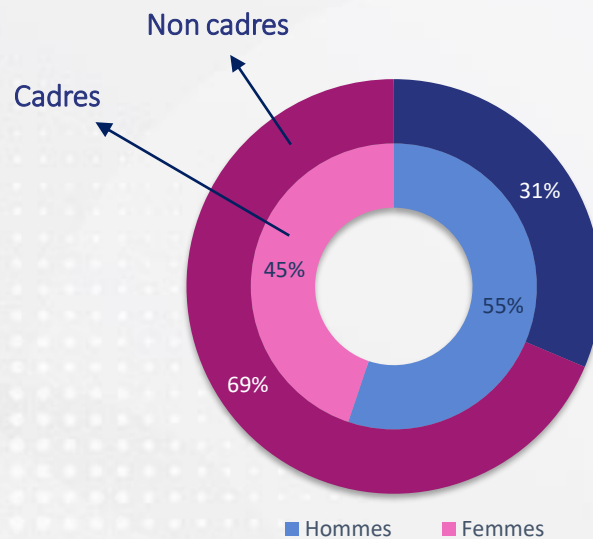
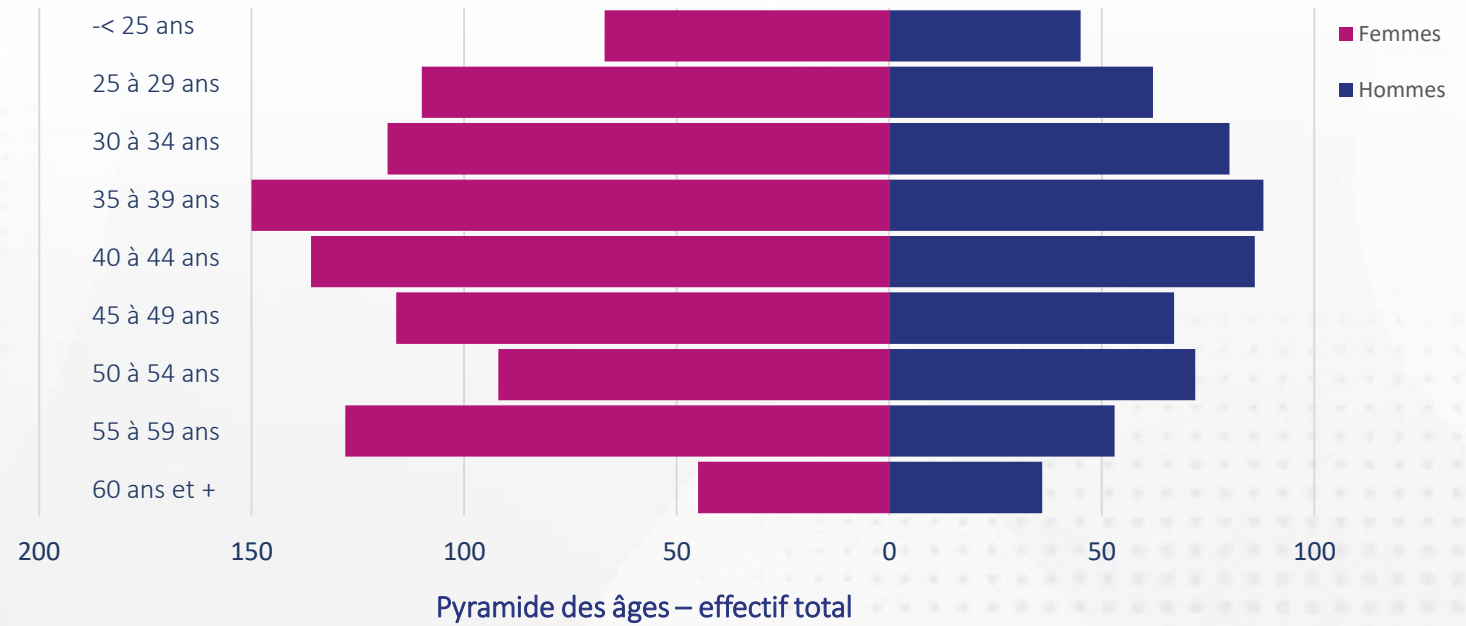


HUMAIN

DES EMPLOIS CRÉATEURS DE VALEURS ET PORTEURS DE L'ÉTHIQUE MUTUALISTE

Avec 1 488 salariés en CDI, le Crédit Mutuel Océan est l'un des principaux employeurs sur son territoire. Il considère que les hommes et les femmes du Groupe représentent l'atout essentiel de son développement. C'est une entreprise où la fierté d'appartenance est importante. La dimension sociale est un pilier de son identité et de sa performance.

- **1 533**
ETP inscrits au 31/12
(dont 1 488 en CDI)





HUMAN



1. DÉVELOPPEMENT ET PARTAGE DES EXPERTISES ET COMPÉTENCES POUR FAVORISER L'EMPLOYABILITÉ

Le développement des compétences, axe majeur d'une politique de ressources humaines attachée au bien-être de ses collaborateurs, passe par l'échange, le transfert des savoir-faire et le partage des expériences (journée d'intégration, actions de formation, Intranet, tutorat, etc.). La formation des collaborateurs constitue un investissement prioritaire tout au long de leur parcours professionnel.

L'outil de formation à distance, avec ses modules d'autoformation disponibles en permanence sur l'Intranet, complète le dispositif de formation présentiel et s'inscrit dans la démarche RSE pour minimiser les déplacements.



OPPORTUNITÉ

- Adapter le plan de formation à la stratégie de l'entreprise, aux contraintes réglementaires et accompagner les évolutions du travail (technologiques, organisationnelles...).
- Développer et diversifier le capital humain.
- Mieux répondre aux demandes des clients et sécuriser les collaborateurs dans l'exercice de leurs missions.



RISQUE

Perte de compétences liée au manque de formation, turnover, fuite des talents, perte d'expertise et d'efficacité, perte d'attractivité.



POLITIQUE OU DOCUMENTATION ASSOCIÉE

- La politique de la Formation Professionnelle des salariés du Crédit Mutuel Océan s'inscrit dans le cadre législatif mais également dans le cadre de l'accord de Branche Crédit Mutuel sur la formation professionnelle. Elle est construite en intégrant le PMT de l'entreprise et fait l'objet d'une actualisation annuelle au travers du plan de développement des compétences. Elle témoigne de l'ambition du CMO de garantir à ses salariés, employabilité et mobilité tout au long de leur parcours professionnel.



ACTIONS

• Formations

- Formations réglementaires permettant le maintien des capacités professionnelles (DDA, DCI, MIF 2, ALUR).
- Construction d'un vivier interne de formateurs permettant aux collaborateurs de développer leurs compétences dans le partage de leur savoir-faire, savoir-être, expérience et développer leurs compétences à l'animation.
- Enrichissement de l'offre de formation dédiée aux managers : recrutement, droit social, RPS...
- Mise en place d'une formation « Anticipation et accompagnement de la trésorerie des particuliers » afin d'adapter les solutions aux situations à risque dans le portefeuille des conseillers.
- Mise en place de formations spécifiques (conchyliculture, photovoltaïque) pour nos collaborateurs qui accompagnent notre clientèle sur ces marchés.
- Plus de 1 100 collaborateurs du réseau et du siège formés à la nouvelle offre multirisque habitation proposé par les ACM. Il s'agit d'un évènement puisque la dernière grande évolution de ce contrat phare et emblématique de notre gamme date de 2014.
- Environ 1 000 collaborateurs formés sur la qualité d'instruction des crédits habitat afin de réduire le temps du dossier administré et ainsi améliorer la satisfaction des clients.
- Accompagnement de 100% des acteurs internes (salariés et élus) dans la transformation des métiers et des missions (indicateur PMT) : banque privée transatlantique, successions et donations, préparation à la retraite.

• Amplitude ou l'appropriation des nouveautés du digital

Les ateliers Amplitude permettent à chaque collaborateur de s'approprier plus facilement les nouveautés du digital, les process ou les outils, qu'ils soient internes ou pour les clients.



INDICATEURS DE PERFORMANCE

	2023	2022
Pourcentage de salariés formés (CDI et CDD inscrits au 31/12/2023)	97,00 %	96,10 %

- **8,02 %** de la masse salariale consacrée à la formation



HUMAIN



2. MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

La mobilité professionnelle résulte d'une adéquation entre les besoins de l'entreprise et les souhaits individuels des salariés. Le Crédit Mutuel Océan fait le choix d'une mobilité volontaire, incitative et accompagnée en veillant à la santé et à la sécurité des salariés. De ce fait, le CMO accompagne financièrement les salariés effectuant des mobilités professionnelles selon les règles fixées par l'accord d'entreprise signé le 22 juin 2023 avec l'ensemble des organisations syndicales.

3. DIALOGUE SOCIAL

Les propositions de valeurs du Crédit Mutuel Océan reposent sur la qualité, la force et la motivation de ses femmes et ses hommes. Pour réunir ces trois éléments, le dialogue social est indispensable.

Le dialogue social est la résultante tout au long de l'année d'échanges formels entre les représentants des salariés et la Direction, mais également d'échanges informels entre la Direction, les managers et les salariés, qui est indispensable. Le Crédit Mutuel Océan a à cœur de le maintenir et de le développer. Ainsi, dans le Plan d'Actions pour les Salariés, véritable corollaire du Plan d'Actions Commerciales et du Plan d'Actions Mutualisme, figure l'animation du dialogue social autour des conditions de travail.



OPPORTUNITÉ

- Instituer des échanges et des consensus autour des problématiques sociales pour contribuer à la stabilité sociale et au développement économique de l'entreprise.



POLITIQUE OU DOCUMENTATION ASSOCIÉE

- Les accords signés en 2023
- Le guide des représentants du personnel précise le rôle et les missions du Comité Social et Economique (CSE), ainsi que les moyens dont disposent les délégués syndicaux et les représentants du personnel dans l'exercice de leurs missions.



ACTIONS

- **Accords signés en 2023**
 - Accord sur la négociation annuelle obligatoire 2023 sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur.
 - Accord relatif à l'exercice du droit à l'expression des salariés.
 - Accord sur la mobilité géographique au CMO.
 - Accord relatif au Dialogue Social.
- **Dialogue social formel**

Les partenaires sociaux (représentants du personnel et Direction) se sont réunis 45 fois au cours de l'année, au titre du Comité Social et Économique (CSE), de la commission portant sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (CSSCT), ainsi que des séances de négociation avec les délégués syndicaux, afin notamment de débattre ou être informé sur des questions concernant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise.
- **Accord relatif à l'exercice du droit à l'expression des salariés**

En 2023, le Crédit Mutuel Océan a introduit le droit d'expression des salariés, une initiative renforçant le dialogue social et l'inclusion des employés dans les décisions de l'entreprise. Ce droit d'expression offre aux collaborateurs une plateforme pour partager leurs idées, leurs préoccupations et leurs suggestions, favorisant ainsi un environnement de travail inclusif et participatif. En permettant à chaque employé, quel que soit son rôle ou son niveau hiérarchique, de contribuer au dialogue et à l'amélioration continue, le Crédit Mutuel Océan souligne l'importance qu'il accorde à l'humain et à la responsabilité partagée au sein de l'organisation.



13
alternants recrutés
en CDI



HUMAN



4. ÉGALITÉ DES CHANCES ET MIXITÉ

La diversité des collaborateurs d'une entreprise apporte richesse, productivité et donc performance dans ses activités. Elle n'est possible que si l'entreprise a mis en place une politique de non-discrimination, d'égalité des chances et de mixité.

Conscient de ces constats, le Crédit Mutuel Océan s'inscrit dans un objectif de non-discrimination dans les domaines, entre autres, du recrutement, de la formation professionnelle continue, de la rémunération et de l'évolution professionnelle.

Depuis plusieurs années, le Crédit Mutuel Océan s'inscrit dans une démarche d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes de l'entreprise. Cette vision partagée avec les représentants du personnel a permis d'élaborer, depuis 2002, des plans d'actions et des accords d'entreprise.



OPPORTUNITÉ

- Promouvoir la diversité et l'égalité des chances
- S'assurer que toute mesure concernant le salarié est prise en fonction de critères professionnels objectifs.



RISQUE

Discrimination femmes/hommes (recrutement, rémunération, évolution de carrières...).



POLITIQUE OU DOCUMENTATION ASSOCIÉE

- Conforté par les notes de l'index d'égalité, le Crédit Mutuel Océan entend continuer sa politique d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes.
- Au-delà de l'égalité de traitement, toutes les femmes et tous les hommes de l'entreprise peuvent prétendre aux mêmes parcours professionnels, aux mêmes formations, aux mêmes critères de recrutement (plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes).



ACTIONS

• Formation des managers

Rappel de nos engagements en matière d'égalité professionnelle dans le module « relations sociales » du parcours d'intégration des nouveaux managers (PIMAN).



INDICATEURS DE PERFORMANCE

	2023	2022
Index d'égalité Femmes / Hommes	93/100	88/100
Part des femmes parmi les cadres	44,84 %	44,44 %

• Accord sur l'égalité professionnelle

Cet accord a pour objectif de reconduire des actions déjà existantes, les améliorer ou mettre en œuvre de nouvelles actions.

Les actions portent sur des thématiques telles que l'égalité salariale, l'égalité des chances et de progression de carrière, l'équilibre des temps de vie, la culture de l'égalité et de la prévention, la surveillance et les sanctions du harcèlement sexiste et sexuel, la communication.

• Emploi des travailleurs en situation de handicap

- Poursuite des aménagements de poste pour les salariés en situation de handicap en collaboration avec les CAP EMPLOI de nos 3 départements, ainsi qu'avec les médecins du travail, pour adapter au mieux les postes en fonction des handicaps.
- Maintien de l'emploi indirect des travailleurs handicapés à travers les commandes de fournitures, et les prestations que nous faisons auprès des ESAT et des Entreprises adaptées.
- Développement de mesures en faveur de l'embauche directe des travailleurs handicapés.
- Poursuite de la collaboration avec MADE IN TH. Un ambassadeur est à la disposition des collaborateurs pour répondre à toutes les questions sur le Handicap.

La référente handicap au sein du CMO reste à la disposition des salariés en situation de Handicap pour répondre à leurs questions et apporter, dans la mesure du possible, une solution en adéquation avec les besoins de l'entreprise.



HUMAIN



5. SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Le Crédit Mutuel Océan, comme toute entreprise, opère des transformations dans ses organisations pour garantir les meilleures conditions de travail aux salariés, et par voie de conséquence, améliorer sa performance globale.

L'organisation du travail joue un rôle majeur pour simplifier et alléger les tâches et contribuer à préserver efficacement et durablement la santé et la sécurité des collaborateurs.

Agir sur la charge de travail en améliorant la qualité de vie des collaborateurs constitue ainsi un atout déterminant pour lutter contre les accidents du travail, les maladies professionnelles et le stress.



OPPORTUNITÉ

- Garantir les meilleures conditions de travail aux collaborateurs.
- Renforcer l'implication des salariés dans la création de valeur, notamment dans le cadre de l'amélioration du service à la clientèle.

Le recrutement est un enjeu permanent pour offrir un service client de qualité et de proximité dans les agences.



RISQUE

Baisse de la motivation, de la productivité, de la performance, augmentation de l'absentéisme et des risques psychosociaux, dévaluation de l'image de l'entreprise.



POLITIQUE OU DOCUMENTATION ASSOCIÉE

- Dans le cadre de son PMT, le CMO s'est fixé comme objectif d'améliorer chaque année l'indicateur de Qualité de Vie au Travail.
- Accord cadre sur la réduction du temps de travail.



INDICATEURS DE PERFORMANCE

	2023	2022
Part des salariés exprimant venir travailler avec plaisir (répondants à l'enquête)	90 %	88 %



ACTIONS

Plan d'Actions pour les Salariés

Différents travaux ont été lancés visant notamment la charge de travail, la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques psychosociaux et une démarche globale de prévention et de gestion des incivilités et des accidents du travail.

Recrutement d'un préventeur Santé Sécurité au Travail

Sa mission principale est d'identifier les risques professionnels et mettre en place une démarche de prévention de ces risques à travers des outils spécialisés.

Enquête QVT

L'enquête réalisée en 2023 et ses 85 % de taux de retour ont permis de mettre en lumière une augmentation du taux de plaisir à venir travailler.

Cette enquête conforte les points forts de l'entreprise, à savoir l'ambiance de travail et les relations avec des collègues.

Gestion des absences et continuité de service

L'agence Agile, avec son vivier de compétences, permet d'assurer les remplacements (> 15 jours) suite à des congés pour maladie, maternité ou congés paternité.

L'agence à distance assure la continuité de service aux clients lors d'une absence non prévue de leur gestionnaire (max 15 jours).

Recrutement

Le Crédit Mutuel Océan poursuit ses recrutements, avec notamment, l'organisation de deux job dating délocalisés, la participation à de nombreux événements locaux. L'alternance est également un enjeu majeur avec 35 alternants – niveau BAC+3.

Service d'écoute active et de soutien psychologique - Stimulus

Attaché au bien-être de ses assurés (clients ou salariés), les Assurances du Crédit Mutuel, mettent à disposition un éventail de services d'écoute et d'accompagnement en partenariat avec la société STIMULUS, société indépendante et spécialisée dans la prévention et la gestion des risques psychosociaux.

85 % des salariés ont répondu à l'enquête sur la QVT en 2023



CONFIANCE



DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – UN TERRITOIRE ATTRACTIF

La Vendée, la Charente-Maritime et les Deux-Sèvres composent un territoire dynamique et attractif pour les particuliers et les entreprises.

Les racines territoriales de proximité du CMO offrent à tous et au travers de son maillage des services de qualité, innovants, mais avant tout humains. Le CMO souhaite faire vivre cette proximité en s'engageant auprès de celles et ceux qui sont moteurs et acteurs du lien social sur ses territoires mais aussi auprès de ses clients sur tous les marchés.

L'attractivité des trois départements se mesure par l'activité économique et sociétale.



OPPORTUNITÉ

- **Performance** : contribuer activement au développement durable de notre territoire.
- **Confiance** : agir en tiers de confiance afin de protéger les intérêts de nos clients.
- **Humain** : aider les Hommes à grandir tout en s'appuyant sur l'innovation et le digital.



POLITIQUE OU DOCUMENTATION ASSOCIÉE

- Plan à moyen terme « ensemble construisons demain ».
- Raison d'être « S'engager durablement à vos côtés ».
- Politique d'entrée en relation.
- Engagements dans le cadre de l'excellence relationnelle.



ACTIONS

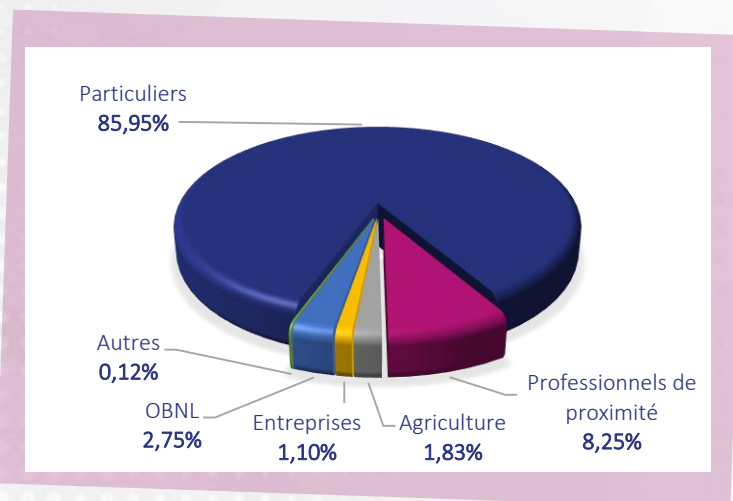
• Financer l'agriculture d'aujourd'hui et de demain

Le CMO, finance la gestion quotidienne, la modernisation, le développement et la transmission des exploitations de ses clients agriculteurs.

Son accompagnement régulier par le financement de projets des énergies renouvelables au sein des exploitations agricoles (projets photovoltaïques en particulier) permet également de participer à la modernisation de nos clients.

- **1,25 Mds€** accordés en prêts aux professionnels (TPE, PME, Agriculteurs)

- **11,24 Mds€** accordés en crédits habitat



• Accompagner les Entreprises

Le CMO accompagne ses clients professionnels de proximité ou entreprises de toutes tailles tout au long de leur développement.

Pour les grandes entreprises, Crédit Mutuel Entreprises met à disposition des équipes dédiées qui auditent les besoins, formulent des propositions personnalisées et assurent le suivi des solutions mises en place.

Les projets immobiliers des clients PME intègrent de plus en plus la mise en place de solutions permettant la production d'énergies renouvelables. Le service spécialisé en Crédit-Bail immobilier avec l'aide du centre de métier, permet de répondre à ces attentes.

Les diagnostics en ingénierie sociale et protection sociale au profit des dirigeants PME pour le compte de leurs salariés est également une démarche régulière entreprise auprès de ses clients.

• Soirée CMO Agri sur le thème des énergies renouvelables

Les énergies renouvelables en agriculture ont été à l'honneur en juin pour la soirée CMO Agri qui avait pour thème : « Les énergies renouvelables dans l'agriculture : qu'en est-il ? ». Pour la toute première fois, la soirée CMO Agri était diffusée en live pour permettre au plus grand nombre de clients agriculteurs de profiter des conseils du Crédit Mutuel Océan. Cette soirée a été l'occasion d'obtenir des conseils d'experts et de témoignages de clients.

• Être aux côtés des Associations

Le territoire du CMO est aussi un territoire d'acteurs de lien social.

Le Crédit Mutuel s'est toujours investi dans le domaine des associations dont il est devenu la banque de référence.

Il leur apporte son savoir-faire et des outils spécifiques tels que HelloAsso (site de crowdfunding dédié) ou Associathèque (base de connaissances répondant aux besoins des associations).

• Accompagnement des particuliers

Sur un territoire porteur en terme de démographie et d'attractivité touristique, le Crédit Mutuel Océan accompagne ses clients particuliers pour financer leurs projets dans toutes les étapes de leur vie avec des solutions innovantes (digitalisation, Partenaire Immo...).

Le Crédit Mutuel accompagne ses clients à profil patrimonial grâce à son réseau d'experts en gestion de patrimoine.

La qualité des conseils en gestion de patrimoine est obtenue entre autre par la mise en œuvre de différents parcours de formation adaptés à la pratique du conseil patrimonial (AUREP, formation CC patri, intervention de partenaires professionnels, avocats etc).



CONFIANCE



DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – VOLET ÉCONOMIQUE

Etre acteur de la dynamique économique d'un territoire, c'est accompagner les porteurs de projets dans toutes les étapes de la vie des entreprises, du démarrage au développement de leurs activités, en les aidant à accéder à des financements.



OPPORTUNITÉ

- Être tiers de confiance et accompagner la création/reprise et le développement des entreprises.



RISQUE

Perte de différenciation, dégradation de l'image et de la réputation liées à un manque de soutien de l'économie du territoire.



POLITIQUE OU DOCUMENTATION ASSOCIÉE

- Au travers de sa raison d'être «S'engager durablement à vos côtés», le CMO s'engage à contribuer au développement durable de son territoire. Il agit en accordant des financements aux entreprises et aux particuliers.
- Il s'appuie en outre sur la politique achats de son prestataire CCS, pour tous les achats concernant son périmètre.
- Une politique privative CMO pour ses achats en local reste à écrire.



INDICATEURS DE PERFORMANCE

	2023	2022
Capital détenu par OP dans les entreprises du territoire	122,1 M€	121,0 M€
Montant des prêts d'honneur Avenir Océan accordés	1,521 M€	1,412 M€
Capital détenu dans des structures contribuant au développement du territoire	3,34 M€	1,93 M€



ACTIONS

• Entreprises

Acteur de terrain, le Crédit Mutuel Océan contribue à l'éclosion de projets sur son territoire en soutenant des initiatives individuelles ou collectives.

Il s'engage aux côtés des créateurs et des repreneurs d'entreprises au travers d'une offre de produits et services spécifiques «Tout pour entreprendre » et un espace dédié sur son site internet ([en lien ici](#)).

Le CMO est actionnaire de Vendée Loc Immo et de la foncière Metropolis, 2 structures qui font du portage d'immobilier entreprises et commercial pour maintenir et développer l'activité économique locale.

• Accompagnement du monde agricole

Avec ses offres Starterre Agri (portage immobilier pour les jeunes agriculteurs), Install'Agri (solutions de financement novatrices), Actimat, Bail AGri, les dispositifs Blue Bees (financement participatif) et Be Api (financement), le Crédit Mutuel Océan s'impose comme le partenaire incontournable des agriculteurs en quête d'installation, en plus d'une présence dans différentes structures du monde agricole.

• Océan Participations

Cette filiale du Crédit Mutuel Océan s'engage aux côtés des chefs d'entreprise pour favoriser leurs projets de développement et/ou de transmission par la prise de participation au capital.

En matière extra-financière, Océan Participations intègre dans ses critères de décisions des éléments RSE, notamment au travers :

- D'audits ESG, ce qui facilite la tâche pour définir des indicateurs d'intégration dans les entreprises.
- D'un questionnaire (90 questions) sur les pratiques sociales et environnementales dont le bien-être animal.
- D'un SWOT ESGT (T pour Territoire) au sein du Comité d'Investissement.
- D'un fichier de suivi complété par les dispositions prises par les associés dans les critères ESG.
- D'un pacte d'actionnaires musclé sur la partie RSE : intégration par exemple d'un ensemble d'indicateurs mesurables.

• Prêts d'Honneur Avenir Océan

Le programme Prêts d'Honneur Avenir Océan a abouti en 2023 à 244 dossiers traités, contribuant à la création ou au maintien de 326 emplois. Les délégués départementaux jouent un rôle clé dans le processus, évaluant l'éligibilité de chaque dossier et orchestrant les rencontres entre les porteurs de projets, les chargés de clientèle, les plateformes d'initiatives locales, et les administrateurs du CMO. En 2024, le programme prévoit l'organisation de plus de 43 rencontres pour continuer à soutenir l'entrepreneuriat régional.

■ **1,52 M€**
de microcrédits professionnels accompagnés accordés sur 2023

■ **249**
microcrédits professionnels accompagnés accordés sur 2023



CONFIANCE



- **1 155 M€**
d'encours ISR
- **21,1 M€**
d'encours d'épargne salariale solidaire
- **25,1 M€**
de financements accordés aux professionnels dans les énergies renouvelables

DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – OFFRES À IMPACT RESPONSABLE

Le CMO travaille à l'intégration de la RSE au cœur même de son offre de service et de financements pour accompagner ses clients désireux d'entrer dans une démarche d'impact positif.



OPPORTUNITÉ

- Proposer des produits d'épargne, d'investissement et de financement dans le cadre de la transition énergétique et des technologies vertes.



RISQUE

Proposer des produits irrespectueux des standards de gouvernance, d'éthique, de pratiques sociales et de droits humains, d'environnement et de climat.



POLITIQUE OU DOCUMENTATION ASSOCIÉE

- La politique Crédit et le référentiel engagement formalisent les procédures en vigueur et décrivent le fonctionnement qui assure la croissance harmonieuse et maîtrisée de notre activité crédits.
- La « Charte des activités financières » pose le cadre de refinancement et d'investissement. Sur le volet RSE, elle pose les principes permettant de favoriser une politique d'investissement pour compte propre responsable et à impact Environnemental et Sociétal vertueux.



INDICATEURS DE PERFORMANCE

	2023	2022
Part de l'épargne salariale solidaire dans les encours totaux d'épargne salariale	9,52 %	8,29 %
Part des prêts en faveur de la transition énergétique sur total des prêts accordés aux professionnels	2,09 %	1,51 %
Montant des éco-prêts accordés dans l'année	18,677 M€	14,082 M€



ACTIONS

Enrichissement des offres à « Impact Responsable »

En complément des dispositifs publics de la loi climat et résilience pour aider à la rénovation des 4,8 millions de passoires thermiques en France, le CMO propose depuis mars 2022 un nouveau prêt : Le Prêt Avance Rénovation. Il permet l'accompagnement de nos clients les plus modestes dans la rénovation énergétique de leur logement.

Financements de projets «verts»

Le CMO est aux côtés de ses clients pour le financement, entre autres, de nouveaux bâtiments permettant de réduire les consommations énergétiques, d'unités de production d'hydrogène vert et renouvelable (Vendée), d'usines ou d'unités de méthanisation ou de production d'énergie à partir de photovoltaïques. Le processus d'analyse et d'octroi a été révisité et des formations ont été dispensées auprès des CAE et CDC Pro et AGRI.

ISR (Investissement Socialement Responsable)

Crédit Mutuel Asset Management, filiale du Groupe Crédit Mutuel, propose une gamme de fonds durables et labellisés (label gouvernemental ISR ou CIES), et permet de proposer à nos clients une offre de fonds labellisés ISR ou classés articles 8 ou 9 du règlement SFDR (promotion des objectifs environnementaux et sociaux du plan d'actions européen en faveur du climat).

Investissements dans des fonds ESG dans le cadre de ses activités pour compte propre

Le CMO reste sensible aux critères ESG dans ses investissements pour compte propre à l'image de fonds qui privilégient le territoire, la santé ou l'environnement.

Le choix des investissements s'appuie notamment sur le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure), déclinaison du plan européen pour le climat.

Ce règlement a été conçu pour permettre aux investisseurs de comparer plus facilement et en toute transparence des stratégies d'investissement durable.

Au CMO, tous les nouveaux investissements sont réalisés sur des fonds répondant à la classification article 8 et 9 du SFDR, niveaux les plus élevés actuellement.

Pour les produits structurés, l'indice sous-jacent est sélectionné sur des critères ESG, par exemple l'indice Solactive Biodiversity on Land Index qui encourage la préservation de la biodiversité sur Terre.

Bail Réel Solidaire

Le bail réel solidaire est une nouvelle forme d'acquisition qui permet à l'acquéreur de ne payer que le prix du bâti sans payer le foncier, sous conditions de ressources (PSLA).

Bâti et foncier sont dissociés, le foncier reste la propriété d'un Organisme Foncier Solidaire : l'acquéreur est propriétaire du bâti et paye une redevance mensuelle pour l'usage du foncier. Nous accompagnons les projets portés par TERRA NOE sur la Charente Maritime et la Vendée et Vendée Foncier Solidaire sur la Vendée.



CONFIANCE



DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – OFFRES À IMPACT RESPONSABLE

Le CMO travaille à l'intégration de la RSE au cœur même de son offre de service et de financements pour accompagner ses clients désireux d'entrer dans une démarche d'impact positif.



ACTIONS

- **Prêt vélo à 0 %**

Parce que le développement des mobilités douces constitue un levier majeur pour accompagner la révolution environnementale, le Crédit Mutuel lance une offre de financement exclusive : un Prêt Vélo à 0% et sans frais de dossier.

Cette offre, lancée le 12 juin 2023, incarne parfaitement les engagements RSE du CMO :

- Contribuer à une économie plus vertueuse et plus durable, en favorisant la mobilité décarbonnée.
- Lutter contre toutes les formes d'exclusion : avec une offre inédite à 0% proposée à tous nos clients, particuliers et professionnels.

- **Nouveau Questionnaire Client Epargne : QESCLI**

En 2023, un nouveau questionnaire client avec des questions sur les préférences ESG du client a été mis en place au Crédit Mutuel Océan.

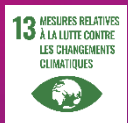
Sur les titres, les valeurs restituées dans les gammes ont été complétées d'un indicateur d'adéquation ou d'inadéquation ESG, représentée par une feuille verte ou rouge barrée. Et un contrôle d'adéquation sur les préférences ESG a été effectué.

Sur l'Assurance-Vie, des données ESG des UC ont été ajoutées, en lien avec le règlement SFDR, la Taxonomie et les PAI (les Principales Incidences Négatives). Et un contrôle d'adéquation, comme sur les titres, a été mis en place sur l'année.

Un nouvel outil nommé GOUVDIS a été ajouté sur le « Marché cible Investissement durable » pour chaque instrument financier présent dans l'outil.



CONFIANCE



CONTRIBUER À UNE FINANCE DURABLE SUR SON TERRITOIRE – LA TAXONOMIE VERTE

La taxonomie de l'Union Européenne constitue un ensemble de critères de développement durable destiné aux entreprises, aux investisseurs et aux gouvernements. Elle identifie les activités économiques qui peuvent être considérées comme durables ou écoresponsables (sur la base d'un objectif de neutralité carbone 2050).

Elle permet ainsi aux acteurs de la finance et aux entreprises d'avoir un langage commun et faciliter les investissements et les financements durables et la transparence, la comparabilité et la lutte contre le greenwashing dans l'univers bancaire et financier.

6 objectifs environnementaux

La taxonomie européenne fixe un cadre et désigne des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Elle détermine 6 objectifs environnementaux auxquels l'actif doit correspondre pour pouvoir être qualifié d'éligible ou d'aligné.



Atténuation
du changement climatique



Utilisation durable et protection
des ressources aquatiques et marines



Prévention et réduction
de la pollution



Transition
vers une économie circulaire



Protection et restauration
de la biodiversité

Au 31 décembre 2023, selon le règlement délégué (UE) 2021/2178 et le règlement délégué (UE) 2023/2486, l'analyse d'alignement des actifs ne concerne que les deux premiers objectifs, relatifs à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. L'analyse d'éligibilité concerne l'ensemble des objectifs environnementaux de la taxonomie.

90 activités concernées (représentant 93 % des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne)



Sylviculture



Protection et restauration de
l'environnement



Industrie
manufacturière



Energie



Production et
distribution d'eau
Spécialisées, scientifiques
et techniques



Transports



Assainissement, gestion des
déchets et dépollution



Construction et
immobilier



Information et
communication



Financières et
d'assurance



Enseignement

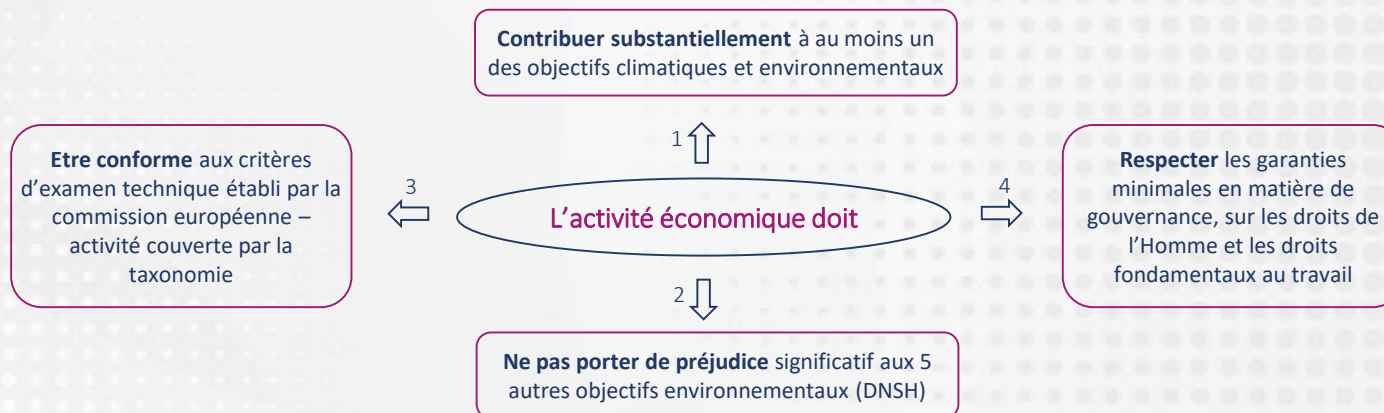


Santé humaine
et action sociale



Arts, spectacles et
activités récréatives

Pour être « durable », selon la taxonomie





CONFIANCE



CONTRIBUER À UNE FINANCE DURABLE SUR SON TERRITOIRE – LA TAXONOMIE VERTE

En application du règlement (UE) 2020/852 de la Commission européenne, le Crédit Mutuel Océan publie ses expositions bilantielles aux secteurs éligibles à la taxonomie.



OPPORTUNITÉ

- Clarifier les activités durables.
- Utiliser un langage commun, exprimé en % d'alignement avec la taxonomie.
- Mettre en avant les secteurs d'activités où il est préférable d'investir pour contribuer à l'objectif de neutralité carbone de l'Europe d'ici à 2050.
- Participer, à terme, à réorienter les flux de capitaux vers une finance durable.



POLITIQUE OU DOCUMENTATION ASSOCIÉE

La taxonomie en elle-même ne se traduit pas directement par des exigences, mais renvoie vers d'autres textes réglementaires majeurs de la finance durable :

- La réglementation SFDR « Sustainable Finance Disclosure Regulation » qui impose aux investisseurs institutionnels d'informer leurs clients des risques de durabilité ayant des impacts sur les investissements et des principales incidences négatives de leurs investissements sur les facteurs de durabilité. La Taxonomie précise ce qui est considéré comme un produit d'investissement durable dans la réglementation via la publication d'informations détaillées en matière de finance durable.
- La réglementation NFRD « Non Financial Reporting Directive » qui réglemente la divulgation des politiques d'une entreprise en matière de protection de l'environnement, responsabilité sociale, traitement des employés, droits humains, lutte contre la corruption et le trafic d'influence.



ACTIONS

• Publication du ratio d'alignement

A partir de cette année, le Crédit Mutuel Océan publie le ratio d'alignement de ses actifs sur les deux objectifs en vigueur de la taxonomie (atténuation et adaptation au changement climatique). Celui-ci se base sur les ratios calculés par ses clients et procède à l'analyse des critères techniques pour ses expositions sur les ménages, les administrations locales et les entreprises pour lesquelles l'objet du financement est déterminé.

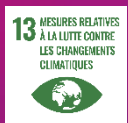
Il procède également à une analyse sectorielle des différents actifs considérés comme alignés sur la taxonomie.

• Précisions sur l'éligibilité et l'alignement du portefeuille

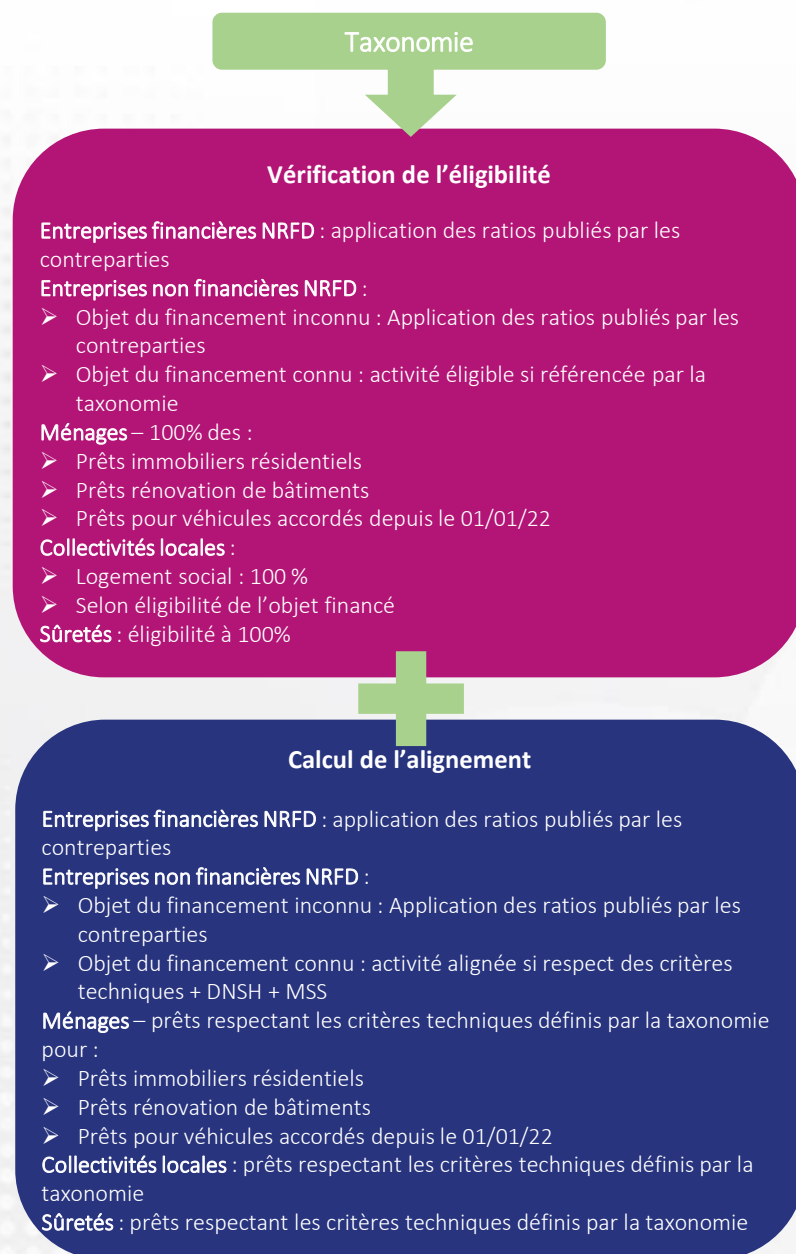
La taxonomie européenne est construite sur les notions d'éligibilité et d'alignement à l'un de ses objectifs. Une activité est éligible lorsqu'elle est directement visée par la réglementation, qui a défini 15 secteurs ainsi que 147 activités qui entrent dans le champ d'application de la taxonomie. Afin d'être considérée comme durable environnementalement, une activité est alignée à un objectif environnemental à condition qu'elle respecte un certain nombre de critères techniques définis par la réglementation, sans porter atteinte aux autres objectifs environnementaux et à condition qu'elle respecte certaines garanties sociales minimales.



CONFIANCE



CONTRIBUER À UNE FINANCE DURABLE SUR SON TERRITOIRE – LA TAXONOMIE VERTE



• Méthode d'inclusion et d'exclusion des actifs

Après une période transitoire de deux ans durant laquelle le Crédit Mutuel Océan a publié l'éligibilité de son portefeuille à la taxonomie verte européenne, l'analyse du portefeuille concerne désormais l'alignement sur les 2 objectifs environnementaux que sont l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Le groupe Crédit Mutuel s'est organisé en 2023 afin d'identifier la part de ses actifs alignés sur les deux premiers objectifs de la Taxonomie Européenne dans son portefeuille de clients, conformément à la réglementation.

Après étude des textes réglementaires, des travaux internes coordonnés par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel ont eu lieu afin de se mettre en ordre de marche pour renseigner les informations relatives à la taxonomie verte selon le format attendu au sein de la DPEF à compter de 2024.

Compte-tenu de l'enjeu stratégique de ce dossier, des ateliers dédiés pluridisciplinaires regroupant les directions des risques, les directions financières et les équipes en charge des sujets RSE / RSM confédérale et des groupes régionaux ont ainsi été menés en 2023, avec comme objectifs :

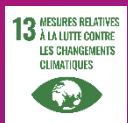
- l'appropriation des textes et des méthodologies de calcul, en lien avec les états FINREP ;
- la définition de règles de gestion communes entre les groupes régionaux, notamment quant aux pièces justificatives à prendre en considération pour calculer l'alignement du portefeuille ;
- l'identification des ratios d'éligibilité et d'alignement publiés par les contreparties concernées par la NFRD ;
- le calcul des ratios (numérateur et dénominateur) sur la base des données 2023.

Le Crédit Mutuel Océan a procédé à l'analyse de ses expositions pour déterminer l'alignement de son portefeuille à la taxonomie européenne. Cette analyse d'alignement a été menée selon plusieurs critères, en fonction des typologies de contreparties incluses au numérateur.

Le détail de la méthodologie est précisé dans la note méthodologique de la DPEF.



CONFIANCE



CONTRIBUER À UNE FINANCE DURABLE SUR SON TERRITOIRE – LA TAXONOMIE VERTE



ALIGNEMENT DU PORTEFEUILLE

- **Détails des résultats de l'analyse d'alignement pour l'exercice 2023**

L'alignement du portefeuille du Crédit Mutuel est intimement lié à son modèle d'affaires. Seuls les ménages, les collectivités locales et les entreprises soumises à la publication d'une déclaration extra-financière étant inclus dans le périmètre des actifs couverts par la taxonomie, le ratio d'alignement reste à ce stade principalement impacté par l'alignement des ménages, représentant en valeur brute 38,6 % du total des actifs. La principale difficulté concerne l'accès aux données permettant au Crédit Mutuel Océan de calculer l'alignement de ses contreparties via l'analyse des critères techniques de contribution substantielle, les critères DNSH et les garanties sociales minimales. S'agissant des ménages, les critères techniques ne sont pas complètement disponibles à ce stade et de ce fait, certains postes n'ont pas pu être intégrés à l'alignement du Crédit Mutuel. Les différents taux présentés dans le cadre de cette déclaration ne reflètent ainsi pas, à ce stade, la réalité de l'alignement du Crédit Mutuel Océan.

- **Entreprises**

Au 31 décembre 2023, le Green Asset Ratio des entreprises financières s'établit à 4,03 %, soit 24 millions d'euros. Il concerne les entreprises soumises aux obligations de publication d'informations extra-financière uniquement qui représentent 2,5 % du total des actifs du Crédit Mutuel Océan.

S'agissant des entreprises non financières, aucun encours aligné pour l'exercice 2023 n'a été identifié. Seules les entreprises non financières soumises aux obligations de publication d'informations extra-financières ont été incluses dans le calcul de l'alignement sur la base des ratios publiés au sein de leur documents d'enregistrement universel en 2023. Elles représentent 0,1 % du total des actifs.

S'agissant des financements dédiés à un projet pouvant répondre à un objectif de la taxonomie, le groupe ne dispose pas, à ce jour, d'une documentation suffisante pour vérifier les critères techniques de la réglementation en matière de contribution substantielle et de respect des DNSH pour l'ensemble de ses financements. Seuls les financements pour lesquels des informations ont été obtenues de manière bilatérale ont été intégrés au calcul de l'alignement.

Ce montant d'alignement évoluera dans les années à venir du fait d'une meilleure identification des entreprises soumises à ces obligations mais également à la suite de la transposition de la directive (UE) 2022/2464, dite directive CSRD qui étend le champ d'application des entreprises concernées.



CONFIANCE



CONTRIBUER À UNE FINANCE DURABLE SUR SON TERRITOIRE – LA TAXONOMIE VERTE



ALIGNEMENT DU PORTEFEUILLE

• Ménages

Au 31 décembre 2023, les prêts et avances consentis aux ménages alignés sur l'objectif d'atténuation du changement climatique s'élèvent à 1 596 millions d'euros, représentant un Green Asset ratio de 17,2 %. Seuls les prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels répondant aux réglementations thermiques RT 2012 et RE 2020, considérés comme permettant de comptabiliser les biens dans le top 15% national en termes de consommation énergétique, ainsi que les biens justifiant d'un DPE de catégorie A, B, ou C, dont la consommation est inférieure à 135 kWh/m² ont été considérés comme potentiellement alignés sur les critères techniques de la taxonomie. L'analyse a été affinée en excluant les biens pour lesquels le Crédit Mutuel Océan a considéré qu'ils étaient exposés à un risque physique, selon une analyse interne basée sur des données publiques. Les prêts à la rénovation ainsi que les prêts pour véhicules n'ont pas été considérés comme alignés, faute de données suffisamment disponibles pour justifier du respect des critères complémentaires DNSH.

Par son modèle mutualiste et collaboratif, le groupe Crédit Mutuel œuvre à conjuguer les besoins de ses sociétaires et clients avec les défis de son époque, dans une recherche de performance globale, à la fois financière, environnementale et sociale. Il poursuit ainsi une stratégie de développement responsable, au service des territoires et de leurs acteurs, et déploie des outils visant à atténuer les impacts notamment climatiques de son activité et des biens et projets qu'il finance. Que ce soit au travers des politiques sectorielles des groupes régionaux du Groupe ou des produits en faveur de la transition énergétique et écologique qu'ils commercialisent, le Crédit Mutuel s'engage au service de ses clients à réduire l'impact climatique et environnemental de son activité. Les groupes régionaux ont pour cible de s'appuyer progressivement sur la taxonomie verte européenne pour adapter leurs offres et leurs stratégies.

Les activités d'investissement relèvent des groupes régionaux, qui ont pour objectif de s'approprier la taxonomie européenne pour définir des objectifs d'alignement en cohérence avec leurs expositions et leurs stratégies.

Afin de développer les investissements dans des activités durables, des dispositifs opérationnels d'octroi intégrant des critères ESG sont déployés au niveau des groupes régionaux et détaillés dans leurs propres publications extra-financières. Ces critères s'adapteront au fur et à mesure aux critères de contribution substantielle de la taxonomie verte européenne.

• Collectivités locales

Le modèle d'affaires du Crédit Mutuel Océan n'étant pas « principalement axé sur le financement du logement social », l'analyse d'alignement n'a pas pu être menée au 31/12/2023.

• Gaz et nucléaire

Crédit Mutuel Océan déclare les investissements dans les activités de production d'électricité à partir de gaz naturel et nucléaire identifiées comme des activités transitoires contribuant aux objectifs de la Taxonomie de l'UE en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Ainsi, l'ensemble des éléments attendus sont publiés en annexes de ce document et présentent les cinq modèles de reportings sur les activités économiques alignées, éligibles et non éligibles à la taxonomie européenne.

Au 31 décembre 2023, le Crédit Mutuel Océan n'a pas d'expositions sur les activités liées au gaz fossile et au nucléaire.

• Exposition de hors bilan

Concernant le hors bilan, le calcul d'alignement n'a été réalisé que sur les expositions envers des entreprises soumises aux obligations de publication d'informations extra-financières. Les garanties financières, qui s'élèvent à 609 millions d'euros ne sont à ce jour pas alignées sur la taxonomie.



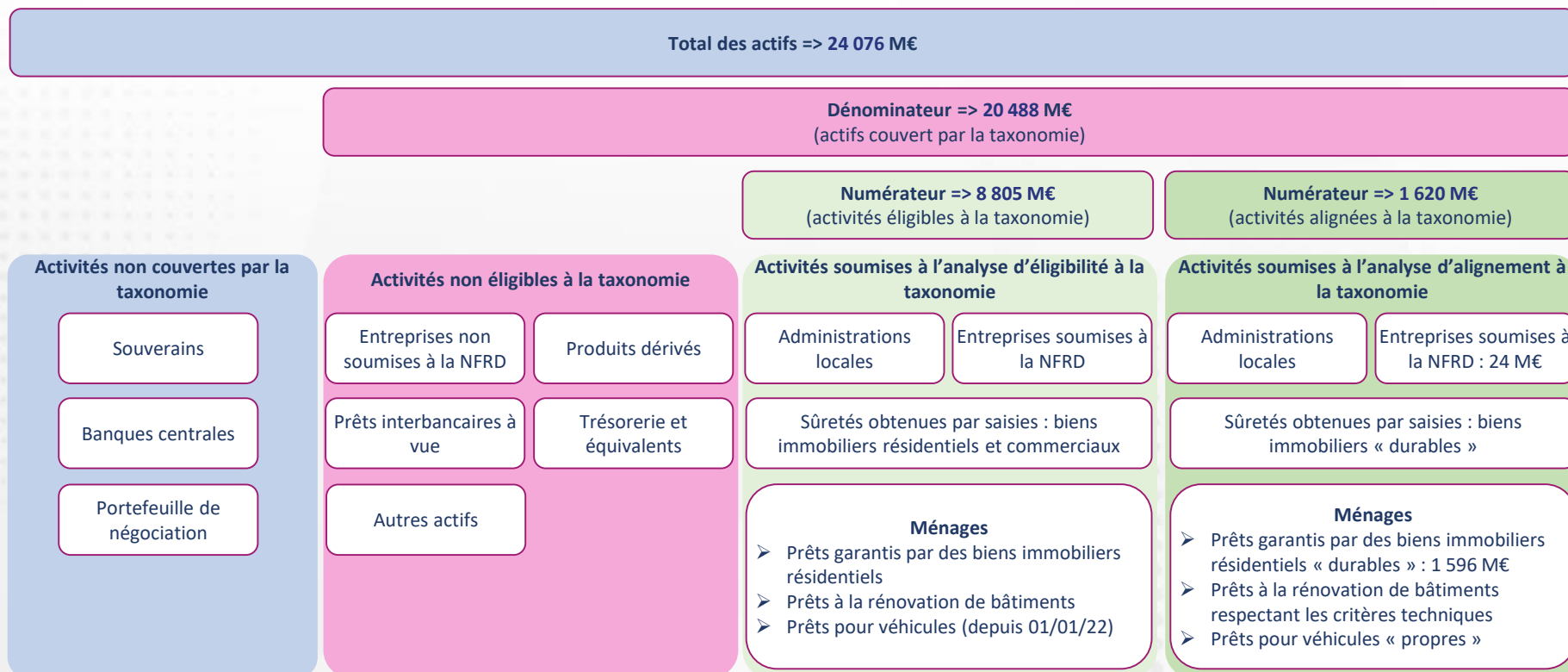
CONFIANCE



CONTRIBUER À UNE FINANCE DURABLE SUR SON TERRITOIRE – LA TAXONOMIE VERTE

En application du règlement (UE) 2020/852 de la Commission Européenne, le Crédit Mutuel Océan publie ses expositions bilantielles aux secteurs éligibles à la taxonomie.

Architecture de la taxonomie

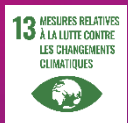


RATIOS D'ÉLIGIBILITÉ ET D'ALIGNEMENT

part dans leur actif total en 2023	2023	2022
• d'expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxonomie	14,90 %	12,35 %
• d'expositions sur des activités économiques éligibles à la taxonomie	42,98 %	45,67 %
• d'expositions sur des activités économiques alignées à la taxonomie	7,91 %	NA
• % de couverture (par rapport au total des actifs)	85 %	
• % d'actifs exclus du dénominateur du GAR	15 %	



CONFIANCE



CONTRIBUER À UNE FINANCE DURABLE SUR SON TERRITOIRE – LA TAXONOMIE VERTE

• Eligibilité aux autres objectifs environnementaux de la taxonomie

Conformément au règlement (UE) 2023/2486 de la Commission Européenne, le Crédit Mutuel Océan présente sur une base obligatoire les ratios d'éligibilité de son portefeuille aux objectifs environnementaux de la taxonomie suivants : utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, et protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. L'éligibilité au 31 décembre 2023 n'a pas pu être calculée, dans la mesure où nos contreparties n'ont à ce jour pas publié ces informations dans leurs DPEF. Par conséquent, le Crédit Mutuel Océan publiera ces ratios d'éligibilité à compter de 2025, année de publication du rapport de durabilité établi au 31 décembre 2024.

L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	0 %
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sur de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	100 %

Modèles spécifiques aux activités liées au gaz fossile et au nucléaire

• Modèle 1 – Activités liés à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Au 31 décembre 2023, le Crédit Mutuel Océan n'ayant pas d'expositions sur les activités liées au gaz fossile et au nucléaire, les modèles 2 à 5 ne sont pas présentés, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Activités liées à l'énergie nucléaire	
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sur de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sur des installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON

Activités liées au gaz fossile	
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON



CONFIANCE



Récompenses

1^{er} aux trophées de la qualité de la banque



LES TROPHÉES DE LA BANQUE

Meilleur employeur

(catégorie banque de réseau)



Médiation

- 49 dossiers éligibles
- 18 décisions favorables au client

DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – VOLET CITOYEN

DES RELATIONS CLIENTS BASÉES SUR L'ÉCOUTE, LA CONFIANCE ET LA TRANSPARENCE

Au service de ses clients et sociétaires, le Crédit Mutuel Océan concilie efficacité et maîtrise des risques. La force du modèle coopératif, la compétence et l'implication des salariés et administrateurs, la capacité à innover et à anticiper au service des clients et sociétaires classent le groupe Crédit Mutuel au premier rang des banques françaises et européennes les plus sûres. Ouvert à tous, le Crédit Mutuel Océan s'engage à construire avec ses clients-sociétaires des relations personnalisées fondées sur l'écoute, la confiance et la transparence tout en étant attentif aux besoins et à la situation de chacun. Le non-commissionnement de ses salariés y contribue grandement.

Et avec l'excellence relationnelle, il place la satisfaction de ses clients-sociétaires au centre de ses préoccupations et s'organise dans le temps du client. Cependant les impacts de l'activité et le lien social ne s'inscriront dans le développement durable que si les autres conséquences sont également prises en considération : économiques, environnementales, éthiques.



OPPORTUNITÉ

- Positionner la satisfaction clients au cœur du dispositif de distribution.



ACTIONS

- **La satisfaction des clients comme priorité absolue**

Pour permettre de mesurer les évolutions et définir des plans d'actions correctives, la satisfaction de la clientèle fait l'objet d'études et d'enquêtes sur des sujets divers comme les agences, les conseillers, le site Internet, les supports de communication, l'entrée en relation... En 2023, ont été réalisées :

- **Un baromètre de satisfaction clients**

Objectif : mesurer la satisfaction et le taux de différenciation du CMO.

90 % des répondants (27 375 clients soit 6 % des clients ciblés) sont satisfaits et **66 %** estiment que le CMO est une banque différente. Pour **91%**, le Crédit Mutuel est une banque **en laquelle ils ont confiance** (contre 90% en 2022).

- **Des enquêtes «à chaud» auprès des clients venus en agence.**

Objectif : faire s'exprimer les clients suite à un RDV et détecter les éventuels motifs d'insatisfaction.

Note de satisfaction : **4,71/5** (4,67 en 2022)

- **Des enquêtes «nouveaux clients»**

Objectif : mesurer la satisfaction des nouveaux clients et comprendre les raisons de leur venue au CMO.

94% des nouveaux clients sont prêts à recommander le CMO.

- **Avis Google**

Objectif : améliorer notre e-réputation

Note moyenne de **4,48/5** en 2023



- **Palmarès divers 2023**

Selon le baromètre Posternak-Ifop, le Crédit Mutuel reste encore cette année 2023 la **banque préférée des Français**.

Les «**Trophées de la Banque – Qualité**» ont pour vocation de récompenser la qualité de services en s'appuyant sur différents facteurs.

Récompenses 2023 pour le Crédit Mutuel : Meilleur conseiller bancaire au quotidien, Meilleur site internet, Meilleure agence physique, Meilleur service client à distance - encore une fois 1^{er} aux trophées de la qualité de la banque.

- **Baromètre satisfaction des élus 2023**

87 % des répondants sont **satisfaits** (contre 88% en 2022) et **89 %** sont prêts à recommander à un proche d'intégrer le CMO en tant qu'administrateur.

Pour **100%** des répondants, le Crédit Mutuel est une banque **en laquelle ils ont confiance** (contre 99% en 2022).

93% estiment que le CMO est une banque différente (89% en 2022).

- **La médiation au service de la qualité**

À l'heure où la qualité de la relation client prend de plus en plus de place, la détection des insatisfactions est perçue comme un levier d'amélioration des services. La transparence et l'efficacité du traitement des réclamations ne sont pas des sujets mineurs. Le CMO souhaite faire des réclamations de ses clients un levier d'optimisation de ses processus, une source d'opportunités commerciales. Il veut renforcer les liens avec ses clients sociétaires, améliorer leur fidélisation à travers ce processus et augmenter la satisfaction client.

Baromètre Posternak IFOP



HUMAN



- **125 271 €** accordés en micro-crédits
- **158 657 €** versés en actions solidarité

DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES CLIENTS

Le Crédit Mutuel Océan est la banque de tous les clients, et reste attentif à accompagner ceux qui traversent des situations de vie difficiles, que celles-ci soient structurelles, sociales ou conjoncturelles. La diversité des situations de fragilité peut entraîner une précarité financière nécessitant la mise en place de solutions adaptées aux populations concernées. Dans le cadre de cette démarche, le Crédit Mutuel Océan, acteur responsable de l’environnement économique dans lequel il évolue, s’engage au travers d’actions concrètes dans le respect des valeurs mutualistes, des règles d’éthique professionnelle et de déontologie.



OPPORTUNITÉ

- Être vigilant à la diversité des situations de nos clients, d’autant plus dans cette période propice à l’isolement ou l’exclusion et veiller à ce que les produits et services bancaires soient adaptés aux personnes les plus vulnérables.



RISQUE

Non respect des règles de protection de la clientèle fragile.



POLITIQUE OU DOCUMENTATION ASSOCIÉE

- Avec sa politique en faveur des personnes fragiles et au-delà des obligations réglementaires, le Crédit Mutuel Océan s’engage en développant les dispositifs de détection de la fragilité financière des clients, en améliorant les contenus des offres et en renforçant la prise en charge et le conseil des personnes vulnérables. Cette politique d’engagement est revue annuellement.



ACTIONS

• Dispositif de gouvernance centrale

Pour garantir l’effectivité de la mise en œuvre des obligations réglementaires concernant la protection de la clientèle fragile et vulnérable, et promouvoir l’inclusion bancaire, le Crédit Mutuel Océan s’est doté d’un dispositif de gouvernance centrale. Un groupe de travail dédié au suivi des clientèles fragiles veille (3 réunions par an) notamment à la mise en œuvre des préconisations et des bonnes pratiques émises par les Autorités. Le pilotage global est assuré par le comité de direction du Crédit Mutuel Océan.



INDICATEURS DE PERFORMANCE

	2023	2022
Part des clients éligibles à l’offre OCF et bénéficiant effectivement de l’offre	23,94 %	24,60 %
Part des actions de solidarité à destination des particuliers	39,10 %	54,65 %



ACTIONS

• Offre spécifique

Les produits et services dédiés à la clientèle fragile et vulnérable : offre SBB dans le cadre du droit au compte, offre Faci’Access pour la clientèle fragile. Depuis janvier 2022, les clients titulaires de l’offre Faci’Access avec un compte joint ont la possibilité d’avoir gratuitement un deuxième contrat Banque à Distance, permettant à chaque titulaire sa propre gestion de compte.

Le Comité de Direction a pris la décision de ne pas augmenter les 9 frais rentrant dans le plafonnement des frais d’incident des populations fragiles, lors de la révision tarifaire du 1er juillet 2022, et ce pour tous les clients (concernés ou non par les critères de population fragile).

• Formation/information

Le Portail Pixis «Clientèle en situation de fragilité financière» est mis à jour régulièrement et permet aux conseillers de retrouver toute l’information sur le sujet (actualités, formation, procédures réglementaires...).

Une formation d’une demie-journée a eu lieu en février 2023 pour les chargés de clientèle incluant les dispositifs, l’offre, les partenariats.

Les courriers issus du processus communautaire sont distribués à l’ensemble des clients détectés.

• Prévention du surendettement - Points Conseil Budget

Le Crédit Mutuel Océan s’est positionné, en tant que partenaire de l’AREAMS, de l’ADAPEI et de l’UDAF (entités portant les PCB sur son territoire) afin de promouvoir le dispositif et orienter, si besoin, ses clients en difficultés vers ces structures.

• Actions solidarité

Chaque conseil d’administration de caisse locale dispose d’un budget spécifique qui lui permet d’apporter une aide financière ponctuelle à ses clients sociétaires en grande difficulté, victimes d’accident de la vie ou à des associations œuvrant dans les domaines de la solidarité et du social.



HUMAIN



DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – UNE FINANCE ACCESSIBLE

Entreprise humaine et proche au service de tous les Hommes, le Crédit Mutuel Océan accorde la même considération à tous ses clients, favorise l'écoute, la coopération, et la solidarité dans toutes ses relations.

Il adapte ses produits et services afin de les rendre accessibles à tous y compris aux personnes en situation de handicap ou relevant de problèmes de santé.



OPPORTUNITÉ

- Aider les Hommes à grandir tout en s'appuyant sur l'innovation et le digital.
- Accorder la même considération à tous nos acteurs, quels qu'ils soient.



POLITIQUE OU DOCUMENTATION ASSOCIÉE

- Politique crédit.
- Politique en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap.
- Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) sur le site numerique.gouv.fr.
- Schéma pluriannuel de mise en accessibilité de notre partenaire informatique Euro-information (EI).



ACTIONS

• Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé

L'accès à l'assurance et à l'emprunt est facilité pour les personnes ayant ou ayant eu un grave problème de santé avec la convention AERAS. Elle met en place un « droit à l'oubli » permettant aux personnes ayant été atteintes d'un cancer de ne plus avoir à le déclarer, sous certaines conditions. Elle fait l'objet d'un mini guide édité par la Fédération des Banques Françaises à disposition des salariés via la plateforme documentaire Pixis.

• Pas de questionnaire santé pour l'assurance d'un crédit habitat

Les clients fidèles (revenus principaux domiciliés au Crédit Mutuel depuis plus de 7 ans) n'ont plus à remplir les formalités médicales dans le cadre de l'achat de leur résidence principale, permettant ainsi à chacun de nos sociétaires et clients d'accéder à la propriété sans discrimination liée à la santé.

• Accessibilité numérique

L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées au développement et à la mise à disposition de sites web ou d'applications mobiles participant ainsi à la politique du Crédit Mutuel Océan en faveur des personnes en situation de handicap.

Euro-Information anime une coordination des correspondants « accessibilité numérique des entités » (4 à 6 réunions par an), pilote les audits internes et externes ainsi que le suivi des améliorations à mettre en œuvre.

• Malvoyants ou aveugles

Il est possible de faire des retraits sur les distributeurs avec une assistance vocale à travers la fonction « retrait rapide ». En branchant des écouteurs et en insérant la carte bancaire, un dialogue démarre automatiquement.

• Sourds et malentendants

Le CMO est associé à DEAFI (centre de relation client adapté aux personnes sourdes ou malentendantes) pour améliorer la communication de ses clients en situation de handicap. Depuis la plateforme DeafiLine, des opérateurs spécialisés en Langue des Signes Française les assistent gratuitement dans leur mise en relation avec les services dont ils ont besoin.

• Séniors - Les Saisonales

Les structures d'hébergement temporaire « Les Saisonales » sont un véritable partenaire du maintien à domicile.

Elles sont conçues pour répondre aux besoins des personnes âgées peu ou moyennement dépendantes dont la situation individuelle se fragilise momentanément.





HUMAN



UNE PRÉSENCE FORTE AUPRÈS DES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE

Avec près de 18 000 clients parmi les organismes à but non lucratif, le Crédit Mutuel Océan est un partenaire prépondérant des associations locales. Elles sont facteur de lien social ou agissent en faveur de toute forme de solidarité.

Pour renforcer cette présence et proposer des outils de financement innovants, le Crédit Mutuel Océan a développé son partenariat avec «HelloAsso», plateforme de financement participatif. Ce dispositif permet aux associations de collecter les cotisations, de compléter leurs besoins de financement, de participer au projet gagnant, de bénéficier du parrainage solidaire ou de prestations de services d'imprimerie.



OPPORTUNITÉ

- Incarner notre raison d'être et nos valeurs afin de rendre visible notre différence.



- **17 946**
OBNL clients

- **3 367 472 €**
aides et subventions versées
(montant global)

Épargne solidaire
(encours au 31/12/2023)

- **LEA : 8,6 M€**
- **LDDS : 1 089,1 M€**

=> 18 k€ reversés aux associations



DES CLUBS ET ÉVÈNEMENTS SPORTIFS

Le Crédit Mutuel Océan est devenu un acteur incontournable dans l'univers associatif et plus particulièrement dans le monde du sport. Le sport est une école de la vie avec de belles valeurs partagées par le CMO comme celles de la proximité, de la solidarité, de la citoyenneté et du respect.

- **Roche Vendée Basket Club (RVBC)**
Evolue en première division de la Ligue féminine et dispute la Coupe d'Europe.
- **Stade Rochelais Basket**
Evolue en Pro B.
- **Niort Rugby Club**
Premier Club sportif intégré dans la Communauté des Entreprises à Mission.



DES STRUCTURES INVESTIES DANS LA SOLIDARITÉ, LE HANDICAP, LA SANTÉ, LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

- **Les Restos du cœur**
- **La banque alimentaire**
- **SOS Femmes Vendée**



DES FESTIVALS ET DES SCÈNES MUSICALES

- **Festival de Poupet (85)**
Festival atypique créé en 1987, il propose une programmation éclectique sur une douzaine de dates en juillet.
- **Niort Jazz Festival (79)**
Le jazz s'est installé à Niort au début de l'été pour dévoiler ses multiples facettes.
- **Palm'Fest (17)**
Jeune festival de musique qui se déroule à La Palmyre en septembre avec une programmation de divers styles musicaux (électro, rock, rap, etc.).
- **Les Francofolies de La Rochelle (17)**
Scène nationale musicale réputée et les chantiers des francos, dispositif de découverte qui prend en main de jeunes artistes et les aide à lancer leur carrière.



DES ÉVÈNEMENTS CULTURELS MAJEURS

- **Printemps du livre de Montaigu (85)**
Le festival littéraire situé à Montaigu s'est déroulé fin mars, où il a accueilli plus de 200 auteurs et un public de près de 40 000 curieux.
- **Festival de Brioux sur Boutonne (79)**
Ce festival référencé « Théâtre » met aussi à l'honneur les arts du cirque, de la rue, de la chanson... (festival le plus important dans sa catégorie de la région).
- **Le festival du Film et du Livre d'aventure à La Rochelle (17)**
Festival tourné vers la RSE avec notamment cette année la projection, lors de l'inauguration, du film « Biosphère du désert », qui met en avant l'incroyable potentiel de la low-tech.



LE CRÉDIT MUTUEL OCÉAN PREND EN CONSIDÉRATION LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Face à l'urgence climatique grandissante et à l'appel mondial pour une action concrète contre le réchauffement climatique, le secteur bancaire, en tant que pilier de l'économie, se trouve à un carrefour décisif. En effet, les institutions financières ont un rôle prépondérant à jouer dans la transition vers une économie bas-carbone. Elles ne sont plus seulement évaluées sur la base de leur performance économique, mais aussi sur leur engagement et leur contribution à la préservation de notre planète. Le Crédit Mutuel Océan, ancré dans une dynamique régionale et fédératrice, est pleinement prêt à prendre cette responsabilité.

Depuis plusieurs années, il suit l'évolution de son empreinte carbone, met en place des actions de réduction ou de compensation de ses émissions.

Le changement climatique expose le Crédit Mutuel Océan à des risques physiques et de transition :

- Les risques physiques : tous les effets futurs de l'évolution du climat dont les dommages directement causés par les phénomènes météorologiques (inondations, sécheresse, chaleur intense...).
- Les risques de transition : conséquences d'une transition vers une économie bas-carbone : impacts sur les marchés, changement des modes de consommation des clients, accentuation des réglementations environnementales (nationales ou européennes)...

1. RISQUES CLIMATIQUES : S'ORGANISER ET DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ DANS UNE TRAJECTOIRE BAS CARBONE



OPPORTUNITÉ

- Aligner nos activités avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris
- Améliorer la résistance du CMO aux effets des changements climatiques.



POLITIQUE OU DOCUMENTATION ASSOCIÉE

- Engagements aux côtés de la Confédération du Crédit Mutuel : Global Compact (2003), Principes pour une Banque Responsable (PRB – 2019), Net Zero Banking Alliance (NZBA – 2021)
- Politique et référentiel risques, politique crédit
- Engagements prioritaires de la stratégie RSE



ACTIONS

• Participation aux travaux interfédéraux

La feuille de route RSE du groupe Crédit Mutuel est structurée autour de 3 axes :

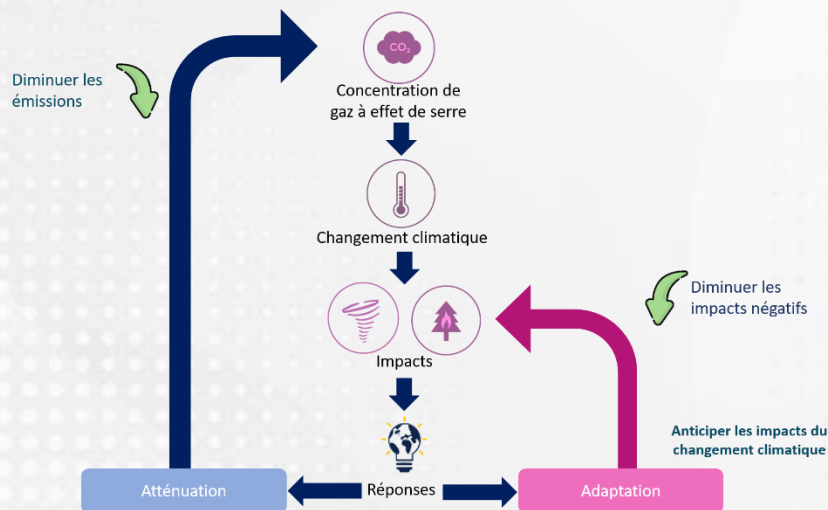
- DURABILITÉ - Asseoir notre démarche dans la durée.
- REPORTING - Développer des outils de mesure pertinents et tangibles.
- CLIMAT - Aligner nos activités avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris.

• Adaptation vs Atténuation

À travers ces trois axes majeurs dans le défi du changement climatique, deux notions cruciales sont prises en considération : l'adaptation et l'atténuation.

L'adaptation concerne la réduction des risques et des impacts des effets néfastes du changement climatiques, que ce soit par des moyens naturels ou technologiques. C'est via les axes de la durabilité et du climat que l'on pourra agir face à ces enjeux, et où le CMO s'efforce de changer son modèle d'affaires et ses activités.

L'atténuation du changement climatique consiste à réduire les émissions de GES, qu'ils soient là aussi d'origine naturelle ou technologique. Il peut s'agir de réduire les émissions de GES, mais également d'augmenter la séquestration de carbone, par l'intermédiaire de la sylviculture par exemple. C'est sur les axes du reporting et du climat que l'on reviendra sur les actions du Crédit Mutuel Océan pour limiter son impact environnemental.





2. ASSEoir LA DÉMARCHE DU CRÉDIT MUTUEL OCÉAN DANS LA DURÉE

Nous ne sommes actuellement qu'à l'orée des défis du changement climatique. Pour cette raison, la mise en application des réglementations reste chaque année un point majeur de notre politique de gouvernance. Grâce à celles-ci, nous pouvons mettre en place des outils dans notre lutte contre le réchauffement climatique.

GO

ACTIONS

• Gouvernance : Pôle risques climatiques et extra financiers au sein de la Direction des Risques

Le Crédit Mutuel Océan intègre les enjeux climatiques au plus haut niveau de l'entreprise dans sa réflexion stratégique et dans son activité (voir page 7).

Impulsé par la direction générale, les deux organes de gouvernance, le Conseil d'Administration et le Comité de Direction, sont directement associés pour la surveillance des risques climatiques et extra financiers.

La Direction des risques, de la conformité et du contrôle permanent assure le pilotage des risques climatiques ; un membre de l'équipe est plus particulièrement en charge du suivi, de l'analyse et du reporting de ces risques.

• Feuille de route

Le Crédit Mutuel Océan adhère complètement à la feuille de route du Groupe Crédit Mutuel.

Il travaille en collaboration avec les équipes de la confédération et des autres fédérations Crédit Mutuel pour :

- Enrichir son référentiel de données extra-financières par des évolutions informatiques et au travers de questionnaires clients.
- Analyser ses risques climatiques, physiques ou de transition et leurs impacts sur son activité.
- Identifier et classer ses portefeuilles au regard des critères ESG.
- Mesurer sa résistance face aux changements climatiques.
- Former ses parties prenantes internes.
- Intégrer des critères ESG dans les décisions d'octroi de financements.
- Répondre aux attentes réglementaires des superviseurs.
- Mesurer l'empreinte carbone des actifs financés...

• Recommandations de la BCE

En 2023, de nombreux travaux ont été réalisés sur la formalisation d'un plan d'actions afin de se conformer aux exigences et recommandations de la Banque Centrale Européenne concernant les risques climatiques et environnementaux. Ceux-ci ont pour but de respecter les échéances fixées par la BCE, à savoir :

- Évaluer complètement les risques climatiques et environnementaux pour notre activité.
- Intégrer les risques climatiques et environnementaux dans la gouvernance, la stratégie et la gestion des risques.
- Répondre à toutes les attentes prudentielles notamment veiller à ce que le capital soit en adéquation avec les risques sur le climat.

• Travaux sur les outils risques

○ Tableau de bord des risques

Depuis 2021, le CMO intègre le reporting sur les risques climatiques dans le tableau de bord des risques et le met à disposition des organes de gouvernance.

Un suivi y est notamment fait sur la part des secteurs sensibles (au sens de l'ACPR) sur l'ensemble des actifs.

A fin décembre 2023, le Crédit Mutuel Océan a intégré 8 indicateurs de suivi des risques climatiques (5 liés au risque de transition, 3 liés au risque physique).

○ Cartographie des risques et cadre d'appétence aux risques

Ils ont été modifiés et complétés afin d'intégrer pleinement les risques liés à l'environnement et au climat dans le développement de ses activités, en incluant une vision long terme et se traduisant par :

- L'intégration de la surveillance des risques environnementaux dont climatiques, ainsi que leurs mécanismes de transmission aux autres risques (notamment crédit), au dispositif de gestion des risques du groupe.
- La mise en place d'outils dédiés pour identifier, mesurer, gérer et suivre l'ensemble de ces risques (aussi bien physiques que de transition).
- Le déploiement de mesures d'atténuation de l'impact des risques environnementaux et de mesures d'adaptation au changement climatique.

○ Pilier III

Même si le Crédit Mutuel Océan n'est pas soumis aux exigences de l'article 449 bis du règlement CRR (UE) 2019/876, dit règlement CRR 2 en matière de publication d'informations sur les risques ESG dans les déclaratifs du Pilier III, il reste étroitement associé aux travaux menés, afin de contrôler la qualité des données attendues, dans l'objectif de d'assurer d'une consolidation cohérente et adaptée aux exigences de l'Autorité bancaire européenne.

○ Lignes directrices de l'Autorité Bancaire Européenne (EBA)

Le Crédit Mutuel Océan participe aux travaux de mise en conformité des guidelines de l'Autorité Bancaire Européenne (EBA) en matière d'octroi de crédits, avec les nouvelles exigences visant à intégrer les facteurs ESG et tenir compte des risques climatiques et extra financiers dans les conditions financières des emprunteurs.

• Formation/acclturation

Sur 2023, après la formation des membres du Conseil d'administration aux enjeux et opportunités du changement climatique, le Crédit Mutuel Océan a présenté cette session de formation auprès des managers, des élus de caisses locales et de certains services supports. Cette formation est par ailleurs inscrite au plan de formation 2024 des élus et des collaborateurs.



2. ASSEoir LA DÉMARCHE DU CRÉDIT MUTUEL OCÉAN DANS LA DURÉE

GO ACTIONS

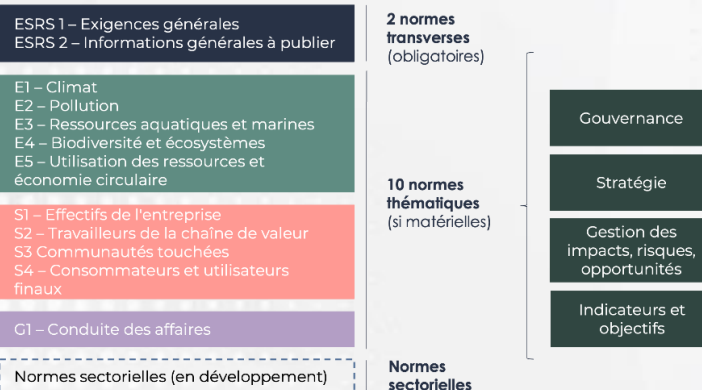
• Premiers travaux sur la CSRD

La Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) est une initiative de l'Union Européenne visant à renforcer les exigences en matière de reporting de durabilité pour les entreprises. À partir de 2025, elle remplacera la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), introduisant des standards plus rigoureux pour la communication des impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des entreprises. La CSRD vise à améliorer la transparence et à fournir aux investisseurs, consommateurs et autres parties prenantes des informations fiables et comparables sur la durabilité des entreprises.

Le CMO, via le Groupe Crédit Mutuel, a initié ces travaux de grande ampleur afin de pouvoir être prêt pour 2025 à l'élaboration de la première CSRD. L'année 2024 sera donc un moment important. Ces efforts ont été centrés sur l'élaboration d'une approche intégrée pour la collecte, la vérification et la communication des données de durabilité, en lien avec les exigences accrues de la CSRD en matière de transparence et de responsabilité. Le Crédit Mutuel a également commencé à renforcer ses systèmes de gestion des données pour assurer une transition en douceur vers les nouvelles normes de reporting, avec un accent particulier sur l'importance de la durabilité dans toutes les facettes de ses opérations. Ces premiers travaux marquent une étape significative dans l'engagement du Crédit Mutuel envers une finance durable et responsable.

Dans le cadre de la transition vers la CSRD, les normes ESRS jouent un rôle clé en définissant des critères précis pour le reporting de durabilité, favorisant ainsi la transparence et la comparabilité des données environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) entre entreprises européennes. Ces normes soutiennent l'objectif de la CSRD de fournir aux parties prenantes des informations fiables sur la performance durable des entreprises, facilitant une meilleure prise de décision en matière d'investissement et de consommation responsables.

Normes européennes d'information en matière de durabilité ("ESRS")



• Engagements climatiques du CMO : vers une finance durable

Le Groupe Crédit Mutuel, conscient des enjeux climatiques actuels et futurs, s'engage résolument en faveur d'une finance responsable et durable. Cette orientation stratégique est matérialisée par notre adhésion à des initiatives internationales majeures : les Principes pour une Banque Responsable (PRB), la Net Zero Banking Alliance (NZBA), et le Global Compact.



○ **Principes pour une Banque Responsable (PRB)** : En signant le PRB en 2019, le Crédit Mutuel Océan s'est engagé à aligner ses activités bancaires avec les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et l'Accord de Paris sur le climat. Cette démarche se traduit par une intégration systématique des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans nos processus de décision et une contribution active à une économie plus inclusive et moins carbonée.



○ **Net Zero Banking Alliance (NZBA)** : L'adhésion à la NZBA en 2021 renforce notre engagement à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. Nous nous sommes ainsi engagés à fixer, publier et atteindre des objectifs de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, couvrant nos activités bureau et très prochainement nos portefeuilles de prêts et d'investissements.



○ **Global Compact** : Membre du Global Compact depuis 2003, le Crédit Mutuel Océan adhère à ses dix principes universellement acceptés qui englobent les droits de l'homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Notre action se concentre sur la promotion de pratiques durables et responsables, en favorisant notamment l'inclusion financière et le développement économique des territoires sur lesquels nous opérons.



2. ASSEoir LA DÉMARCHE DU CRÉDIT MUTUEL OCÉAN DANS LA DURÉE

GO ACTIONS

• Matrice de matérialité climat

En début d'année 2022, il a été décidé de lancer un chantier national visant à élaborer une matrice de matérialité des risques climatiques. L'objectif est de produire une structure commune pour l'ensemble des fédérations, afin de pouvoir les décliner pour chacun des groupes régionaux, dont le Crédit Mutuel Océan fait partie.

L'année 2023 a permis de mettre à jour la première version de la matrice de matérialité climat qui avait été mise au point il y a un an. Cette mise à jour a pu permettre d'analyser de manière plus fine et granulaire les risques et enjeux climatiques, notamment en s'appuyant sur des données quantitatives.

La structure de la matrice est le résultat d'un croisement entre les différentes catégories de risques et les risques physiques ou de transition avec la prise en compte d'horizons temporels à court (< 3 ans), moyen (3 à 10 ans) et long terme (> 10 ans).

• Scénarios choisis

- Pour le risque physique, le scénario retenu est le RCP 8.5 du GIEC, le plus pessimiste parmi les cinq scénarios d'émissions du GIEC. Ce choix reflète une approche prudente, envisageant un futur où les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter sans intervention majeure pour les limiter, menant à des impacts significatifs sur les risques bancaires dans un contexte d'incertitude climatique. L'objectif est d'analyser l'impact potentiel des risques physiques liés au climat, tels que l'exposition aux événements météorologiques extrêmes, sur les risques bancaires sans présupposer d'efforts d'atténuation significatifs.
- Pour le risque de transition, le scénario choisi est celui d'une transition ordonnée proposé par le NGFS. Ce scénario envisage une réduction progressive des émissions de CO₂, visant à limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C grâce à l'adoption de politiques climatiques strictes et à l'innovation technologique. L'objectif est d'atteindre des émissions nettes nulles de CO₂ d'ici 2050, avec certaines régions atteignant zéro net pour tous les gaz à effet de serre. Ce scénario suppose des risques de transition modérés, s'appuyant sur un cadre réglementaire stable et prévisible soutenu par le Groupe Crédit Mutuel, et reflète une approche stratégique face aux défis de la transition climatique, soulignant l'importance de la préparation et de l'adaptation du secteur bancaire à ces changements.

Catégorie de risques	Risque physique			Risque de transition		
	Court terme < 3 ans	Moyen terme 3-10 ans	Long terme > 10 ans	Court terme < 3 ans	Moyen terme 3-10 ans	Long terme > 10 ans
Risques de crédit	+	++	+++	+	+++	++
Risques opérationnels	+	++	+++	+	++	++
Risques de marché	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Risque de taux	+	+	+	+	+	+
Risque de liquidité	+	+	+	+	+	+
Risque d'assurance du conglomérat	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Risque action et de participation	+	+	+	+	*	+
Risque stratégique et risque d'activité	+	+	++	++	+++	++



2. ASSEoir LA DÉMARCHE DU CRÉDIT MUTUEL OCÉAN DANS LA DURÉE

Nous ne sommes actuellement qu'à l'orée des défis du changement climatique. Pour cette raison, la mise en application des réglementations reste chaque année un point majeur de notre politique de gouvernance. Grâce à celles-ci, nous pouvons mettre en place des outils dans notre lutte contre le réchauffement climatique.

GO

ACTIONS

• Mise en place d'un groupe de travail sur la Biodiversité

Bien que la biodiversité ne soit pas directement quantifiée dans les mesures visant à diminuer notre impact carbone, elle joue un rôle incontestable dans la régulation du climat et la fourniture de services écosystémiques essentiels. La protéger est à la fois une nécessité pragmatique et une obligation éthique pour un avenir durable.

Dans l'objectif d'appréhender l'impact potentiel des risques liés à cette perte de biodiversité sur l'ensemble des risques bancaires, un nouveau groupe de travail sur la biodiversité a été mis en place en début d'année 2023.

Le terme de biodiversité est utilisé dans nos travaux dans un sens qui va au-delà de la diversité biologique à différentes échelles. Il est utilisé comme un synonyme de « nature » qui englobe notamment la notion de services écosystémiques, qui vise à décrire les biens et services que la biodiversité fournit à la société, et qui sont nécessaires à son fonctionnement.



• Premières mesures sur les risques liés à la biodiversité

En conformité avec les directives de la BCE, une approche méthodologique rigoureuse a été adoptée. Pour ce faire, les contributions du NGFS et de la TNFD se sont avérées cruciales, fournissant un solide soutien méthodologique. L'évaluation a impliqué des analyses qualitatives et quantitatives, une analyse spécifique au secteur pour le risque de crédit. Des secteurs clés comme l'immobilier, l'agriculture et les énergies renouvelables ont été examinés pour leur dépendance et impact sur la biodiversité, utilisant des outils tels que ENCORE pour la matérialité des risques spécifiques au secteur et Aqueduct pour les risques liés à l'eau. Cette approche vise à intégrer l'évaluation des risques de biodiversité dans la stratégie de gestion des risques plus large, mettant en lumière l'interconnexion entre les activités économiques et la biodiversité, et la nécessité d'incorporer ces risques dans les évaluations et stratégies financières.

L'objectif est d'harmoniser les activités économiques du CMO avec la préservation de la biodiversité, soulignant l'engagement envers une stratégie financière durable et responsable.

Pour clôturer cette première année de travail liée aux risques sur la biodiversité, une matrice de matérialité a été produite, à l'image de celle portant sur le climat. Cette matrice de matérialité vise à proposer un processus adéquat de détection et de mesure pour évaluer le caractère significatif des risques liés à la perte de biodiversité qui pèsent sur son activité. C'est un processus qui sera revu annuellement.

Afin d'évaluer les risques liés à la perte de biodiversité dans le secteur bancaire, il a fallu s'appuyer sur deux types de scénarios, émis par la TNFD :

- Scénario 3 "Sand in the gears" pour le risque physique, représentant le scénario le plus pessimiste. Il envisage une dégradation sévère des services écosystémiques combinée à une absence de réponse ordonnée de la part des acteurs de la société. Cette situation entraîne une accélération de l'érosion et le franchissement de nombreux points de bascule à travers les écosystèmes.
- Scénario 1 "Ahead of the game" pour le risque de transition, qui est le plus optimiste. Ce scénario prévoit une mobilisation efficace des acteurs de la société, dont le déploiement d'actions et de mesures permet d'assurer un déclin modéré de la biodiversité et d'éviter l'emballement du franchissement de points de bascule.

• Feuille de route 2024

Pour 2024 et les années suivantes, nous continuerons à affiner notre analyse, ce qui nous permettra notamment d'alimenter annuellement la mise à jour de notre matrice de matérialité. Il s'agira également de se conformer aux attentes de la BCE sur ce volet.

Ces études nous permettront de mieux appréhender ces risques liés à la biodiversité, et ainsi nous permettront de trouver des solutions pertinentes pour limiter son érosion.



■ **2 971**
ramettes de papier
économisées en
2023

■ **74,9 %**
Taux de signatures
électroniques
(décembre 2023)

3. METTRE EN PLACE DES OUTILS DE MESURES PERTINENTS ET TANGIBLES – LE BILAN CARBONE

L'atténuation du changement climatique contribue à la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre (GES), par la diminution ou la limitation des émissions carbone, ou par le stockage du CO2 au travers des forêts ou des sols.



OPPORTUNITÉ

- Maîtriser les impacts environnementaux des activités de l'entreprise et réduire son empreinte carbone.
- Intégrer la dimension climatique dans le pilotage de l'activité.
- Contribuer au maintien de la biodiversité.



RISQUE

Absence de prise en considération de l'empreinte carbone du CMO dans l'exercice de ses activités.



POLITIQUE OU DOCUMENTATION ASSOCIÉE

- Avec sa politique énergétique et au travers de l'obtention de la certification ISO 50001, le Crédit Mutuel Océan s'engage à réduire son impact sur le climat, à préserver les ressources grâce à un système efficace de management énergétique.



ACTIONS

• Nomad'In

Début 2022, Nomad'in a été déployé dans le réseau pour s'étendre quelques mois plus tard aux services centraux. Aujourd'hui, tous les collègues bénéficient de ce dispositif qui offre de nombreux atouts mais suppose de nouvelles habitudes... Pour aider les collaborateurs à prendre en main ce nouveau matériel un portail a été créé.

Ce dispositif apporte des réponses concrètes en termes de RSE : baisse des consommations de papier et de cartouches d'encre, limitation des consommations d'énergie... Au total, ce sont près de 30% des références informatiques (PC, tablettes, imprimantes ...) qui ont été supprimés des agences tout en améliorant la qualité de service (partage d'écran avec le client, signature électronique en face à face, le confort des salariés...) et en optimisant les coûts.

• Sobriété énergétique

Depuis 2022, le CMO a déployé un plan d'actions pour réduire son empreinte carbone, mais aussi pour participer à l'effort collectif.

Parmi les principales actions mises en place :

- Limiter les températures de chauffage et de climatisation,
- Eteindre l'ensemble des enseignes lumineuses,
- Moduler l'intensité lumineuse des zones « Libre-Service bancaires » en fonction de la présence ou non des clients,
- Rappeler les éco-gestes au travers d'une formation obligatoire.

Un système de suivi de la consommation énergétique (gaz et électricité) a également été développé, offrant à tous les employés, y compris les directeurs de groupe d'agences et les responsables d'agence, la possibilité de suivre la consommation par agence et par bâtiment du siège. Cet outil vise à identifier les agences à forte consommation énergétique pour prioriser les rénovations.

D'autres mesures pour les agences comprennent :

- Transition vers un éclairage LED ou à faible consommation dans toutes les agences et le siège.
- Installation de programmeurs sur la climatisation/chauffage et remplacement des systèmes de climatisation les plus consommateurs par des modèles plus efficaces, permettant une réduction d'environ 25% de la consommation d'énergie liée au chauffage et à la climatisation.
- Amélioration de l'équipement et de l'isolation thermique, avec une attention particulière aux bâtiments les plus gourmands en énergie.
- Installation d'interrupteurs crépusculaires et de radiateurs électriques à inertie, plus économiques.

• ISO 50001

Cette certification « management de la performance énergétique » a été confirmée en décembre 2023 par l'AFNOR, concrétisant la capacité et la volonté du CMO à s'engager dans une démarche d'amélioration continue.



3. METTRE EN PLACE DES OUTILS DE MESURES PERTINENTS ET TANGIBLES – LE BILAN CARBONE

L'atténuation du changement climatique contribue à la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre (GES), par la diminution ou la limitation des émissions carbone, ou par le stockage du CO2 au travers des forêts ou des sols.

GO ACTIONS

• Rénovation du campus Merlet 1

Le Crédit Mutuel Océan, dont le siège est constitué de deux bâtiments, Merlet 1 qui date de 1982 et Merlet 2 construit en 2005, a pris la décision de rénover et moderniser Merlet 1, qui malgré son entretien régulier restait notamment très énergivore. La rénovation de ce dernier est à ses premiers stades et les travaux de rénovation ne commenceront pas avant 2026. L'année 2023 a été consacrée à l'établissement des fondations du projet de rénovation avec le soutien d'un programmeur. Celui-ci veille à ce que le projet réponde aux besoins du CMO tout en s'assurant de sa faisabilité sous différents aspects tels que fonctionnels, financiers, et de planification. L'été dernier, une série d'ateliers a été organisée pour permettre aux employés du siège de partager leurs besoins et attentes vis-à-vis de ce projet. En plus d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment, notamment par une meilleure isolation et l'installation d'une pompe à chaleur, cette rénovation vise à regrouper tous les employés de CMO au sein de Merlet 1. Cela permettra de louer le bâtiment Merlet 2.

• Sensibiliser les collaborateurs à leur impact carbone professionnel

Outre les formations, des initiatives voient le jour dans les services à l'image de Crédit Mutuel Expertises et Patrimoine, qui au travers d'une courte note de service, invite ses collaborateurs à être vigilants face à l'impact carbone de leurs déplacements, l'objectif étant de faire 30% des rendez-vous en visio.

• Clean Your Desk

L'initiative Eco Clean Up Week, renommée Clean Your Desk, a permis en mars de réduire notre empreinte carbone numérique. Cette action a une nouvelle fois permis de sensibiliser les collaborateurs du CMO à l'adoption de comportements écoresponsables au bureau, en mettant particulièrement l'accent sur l'impact numérique de notre utilisation quotidienne des technologies.

• Semer la biodiversité et capter le CO2

Le Crédit Mutuel Océan en tant qu'ambassadeur poursuit son partenariat avec le fonds de dotation « Ohé La Terre ». Ce fonds soutient des projets en faveur de la biodiversité, de l'agroforesterie et de l'environnement dans les agrosystèmes. Il a pour ambition de « semer la biodiversité » dans les territoires ruraux en collaboration avec les acteurs clés que sont notamment les agriculteurs.

- **Ohé La Terre**
21 Km de haies
20 545 arbres
2 364 hectares de couverts végétaux



INDICATEURS DE PERFORMANCE

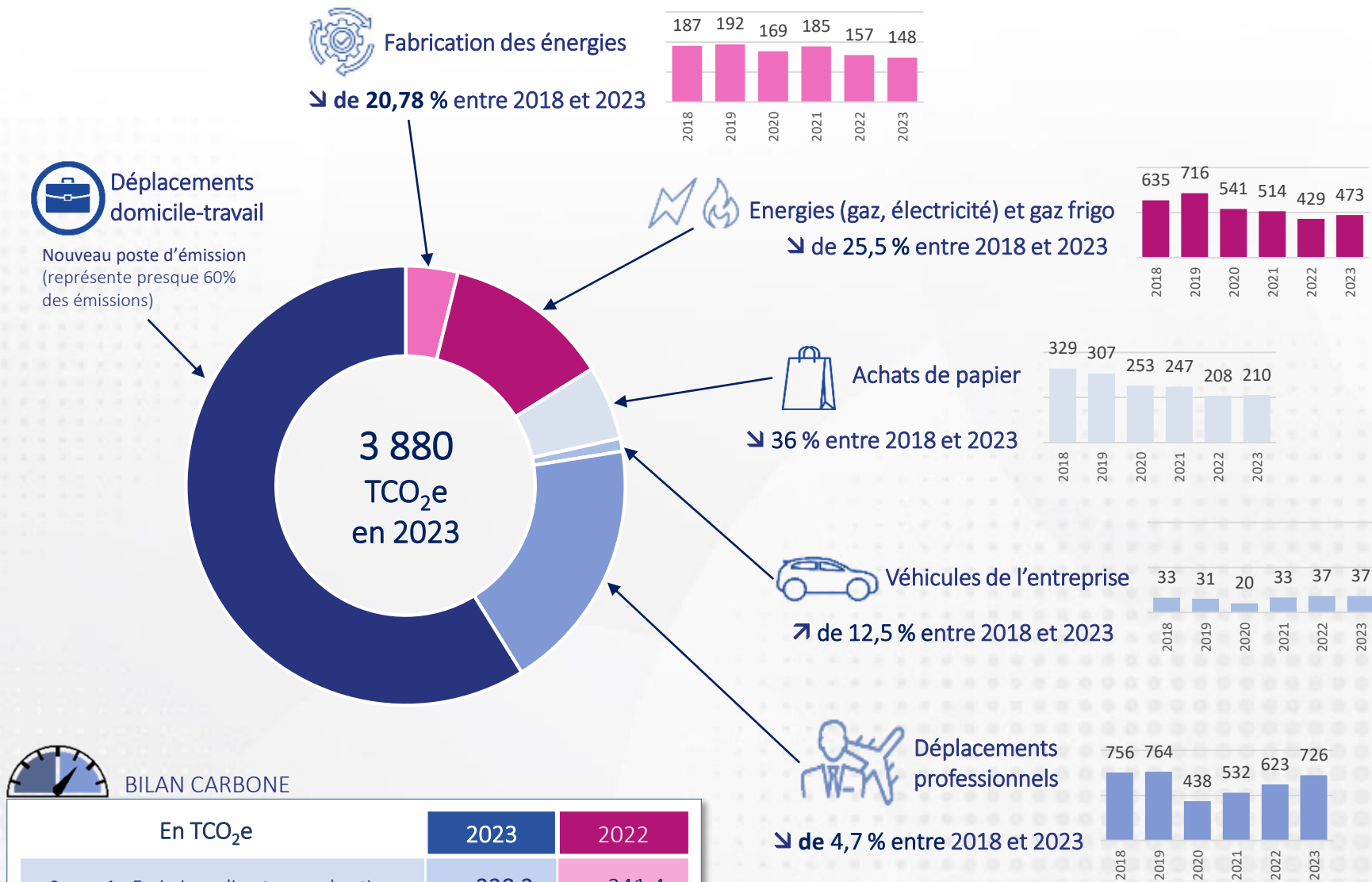
Objectif 2026 vs 2022 : -17,2 %	2023
Évolution des émissions de Gaz à Effet de Serre par rapport à 2022	+ 3,9 %





BILAN CARBONE 2023

4,7 millions km évités grâce aux réunions en visioconférence



BILAN CARBONE

En TCO ₂ e	2023	2022
• Scope 1 - Emissions directes combustions	328,2	241,4
• Scope 2 - Emissions indirectes électricité	182,1	224,2
• Scope 3 - Emissions indirectes autres	3 369,8	3 267,5
• Emissions de GES / ETP	2,531	2,415

nb les émissions liées à la fabrication des véhicules de la flotte auto sont trop faibles pour paraître sur ce graphique.



3. METTRE EN PLACE DES OUTILS DE MESURES PERTINENTS ET TANGIBLES – LE BILAN CARBONE

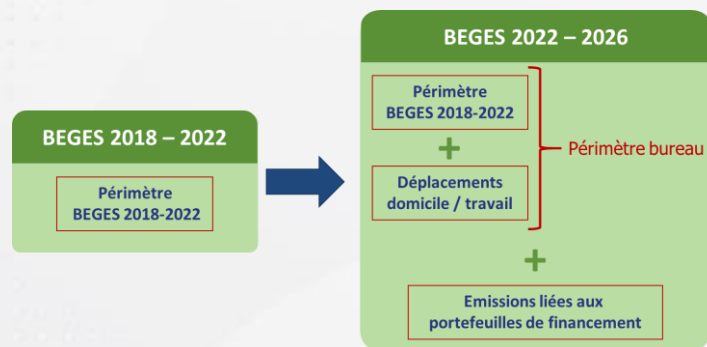
S'appuyant sur son histoire et ses liens étroits avec la région et ses partenaires, le CMO aspire à être un acteur économique majeur, mais se doit aussi d'être un modèle en matière de développement durable. Dans cette optique, le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) du CMO ne se contente pas de répondre seulement à une obligation réglementaire, il incarne la volonté de l'institution de mettre en lumière ses impacts environnementaux, de les adresser avec détermination, et de s'engager de manière proactive dans une transition écologique.

GO ACTIONS

• Plan de transition 2022-2026

L'année 2023 a marqué la fin du plan de transition 2018-2022, et avec elle la réussite de l'objectif qui avait été fixé (objectif de réduction 18,1% et résultat final de -22,7%).

Pour ce nouveau plan de transition 2022-2026, le Crédit Mutuel Océan a intégré les déplacements domicile-travail et les portefeuilles de financement. Ces deux postes d'émissions représentant une part conséquente des émissions de CO2 du Crédit Mutuel Océan, il a été fait le choix de scinder les objectifs d'émissions en deux. Les déplacements domicile-travail s'intégreront au périmètre bureau, qui était le périmètre calculé jusqu'ici (soit 1509t.CO2eq). Les portefeuilles de financement seront quant à eux dans un périmètre spécifiques aux émissions financées.



• Calcul de notre portefeuille de financement en cours

Outre l'analyse de l'empreinte carbone des opérations quotidiennes, il est primordial d'estimer les émissions de CO2 liées au portefeuille de financements afin de quantifier la contribution du CMO aux émissions des entreprises qu'il finance, et de prendre en compte cette portion significative des émissions totales du Crédit Mutuel Océan dans son empreinte carbone globale.

Ceci posera les fondations pour établir des cibles de réduction des émissions pour le portefeuille, suggérer des trajectoires et canaliser les ressources financières vers les entreprises les plus responsables en matière d'environnement. Dans cette optique, le Groupe Crédit Mutuel a mis en place une équipe dédiée à développer une méthode de suivi consolidée, avec une attention initiale portée sur les secteurs les plus polluants. Cette première étape est primordiale et demande donc un temps allongé pour la finaliser. Par conséquent, les données consolidées ne sont pas encore disponibles.

• Objectif visé pour 2026 : -17,2%

Comme mentionné précédemment, les émissions portant sur les portefeuilles de financement feront l'objet d'une trajectoire singulière. Ainsi, concernant le périmètre bureau uniquement, un objectif de 17,2 % a été fixé pour l'horizon 2026.

Emissions (en tonnes de CO ₂)	Objectifs de réductions 2026		Critère principal
	en tonnes	en %	
Gaz Nat & Fioul	-19,5	-10,1%	Gaz naturel : suppression conso gaz en agences Fioul : suppression totale du fioul
Flotte automobile	-6,1	-16,7%	↘ le facteur d'émission moyen de la flotte ↘ des km parcourus (visio-conférences)
Gaz frigo			Gaz Frigo : → pas de réduction attendue
Electricité	-41,7	-17,7%	Selon économie potentielle via la mise en place complète du dispositif sobriété énergétique
Déplacements domicile-travail	-345,5	-15,2%	Si réduction d'un jour de déplacement par semaine
Déplacements professionnels	-167,5	-26,9%	Voiture : si ↘ 2 trajets/an/salarié sur 4 ans Avion : ↘ 1 trajet sur 5 sur les 4 ans
Emissions liées à la fabrication de combustibles	-26,5	-15,8%	Dépend de la conso Gaz, Fioul, Flotte, électricité
Papier	-42,3	-20,4%	Interne : selon baisse prévisionnelle 2023 + trajectoire dégressive via 2018-2022 Externe : selon baisse prévisionnelle 2023
Immobilisations de biens	-1,1	-16,7%	Dépend des km de la flotte
Total	-650,4	-17,2%	



• Plan d'action 2023-2026

Afin de parvenir à cet objectif de réduction pour 2026, un plan d'action a été défini. Celui-ci se décompose par poste d'émissions. Concernant ceux relatifs aux énergies, il s'agit de s'appuyer sur le plan d'actions de la sobriété énergétique mis en place, et le finaliser. Il en est de même pour les déplacements professionnels, qui s'appuient notamment sur l'objectif de diminuer de -5% chaque année les déplacements professionnels (hors accords de mobilité). Des communications de sensibilisation pour la réduction de son empreinte carbone seront bien évidemment toujours plus prégnantes.

Une attention toute particulière sera portée aux déplacements domicile-travail, nouveau venu de ce BEGES, avec une intention de vouloir diminuer le nombre de déplacements uniques, notamment grâce au covoiturage. Afin de mieux comprendre les habitudes de nos salariés, une enquête a également été créée. Celle-ci sera lancée en début d'année 2023.

Ce plan d'action sera piloté par un groupe de travail spécifiquement créé pour parvenir à l'aboutissement des différentes actions.



■ **0 €**
Charbon et
Hydrocarbures

■ **3,6 M€**
Industries
extractives (hors
charbon et
hydrocarbures)

4. ALIGNER NOS ACTIVITÉS AVEC LES OBJECTIFS CLIMATIQUES DE L'ACCORD DE PARIS

L'accord de Paris vise à maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2°C d'ici 2100 et accentuer les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels. Il vise ainsi à renforcer la capacité à répondre aux conséquences du changement climatique.

Pour contribuer à l'atteinte de cet objectif, les entreprises et plus particulièrement les organismes financiers doivent modifier leurs flux financiers les rendant adéquats à ces objectifs climatiques.

GO ACTIONS

• Politiques sectorielles

Le Crédit Mutuel Océan peut être sollicité au travers de ses différentes activités pour intervenir dans des opérations concernant des secteurs sensibles impliquant des risques sociaux et environnementaux.

Soucieux de prendre en compte de manière responsable ces enjeux, il a mis en place des politiques sectorielles encadrant les financements et services bancaires vers des entreprises dont les activités ont des impacts négatifs sur la société et/ou sur l'environnement.

- Charbon – engagement de ne pas financer.
- Hydrocarbures – engagement de ne pas s'exposer sur les hydrocarbures non conventionnels.
- Nucléaire – Minier – Défense/sécurité – financements sous certaines conditions.

Le processus de mise en œuvre de ces politiques, ainsi que des actions de contrôle assurant la correcte mise en œuvre sont en cours de déploiement.

En 2023, le Crédit Mutuel Océan a élaboré une nouvelle politique sectorielle sur le secteur de l'**Immobilier résidentiel** (mise en application à partir du 1^{er} janvier 2024).

Afin de respecter les objectifs de l'Accord de Paris et d'aligner ses activités vers une trajectoire compatible avec la neutralité carbone d'ici 2050, le Crédit Mutuel Océan s'est fixé des engagements :

1-Accompagner les projets de rénovation énergétique :

- Financer des biens immobiliers avec des DPE classés F ou G uniquement avec des travaux de rénovation énergétique, sauf dérogation.
- Proposer des financements qui encouragent l'installation de système de chauffage plus vertueux (consommation d'énergie et émission de GES).
- Développer les projets de rénovation énergétique (cf. Politique Crédit 2023 : Eco PTZ, Crédinergie, Prêt Avance Rénovation).
- Possibilité de moduler les prêts existants afin de pouvoir intégrer des travaux de rénovation énergétique.

2-Développer notre offre Habitat :

- Compléter l'offre verte Particuliers afin d'accompagner nos clients dans la transition.
- Accompagner les projets de production d'énergies renouvelables Particuliers (photovoltaïques...).
- Informer la clientèle sur les aides relatives aux projets de rénovation énergétique (Ma Prime Rénov', Ma Prime Rénov' Sérénité, ...).
- Rendre notre « offre verte » lisible pour nos collaborateurs et plus visible pour les clients.

3-Adapter nos exigences sur le financement de logements exposés aux risques climatiques (zones inondables, sécheresse, élévation du niveau de la mer...) : durée de financement, garanties, notion d'apport, taux différencié, assurance de biens

4-Accompagner les acteurs de la transition : Faciliter l'accès au logement pour les actifs du territoire CMO et favoriser l'accès au logement à tous en travaillant l'intergénérationnel, les situations de changement de vie au service du bien-vivre ensemble.

• Identification des actifs verts

Pour s'aligner sur une trajectoire limitant le réchauffement à 2°C, il est nécessaire d'initier des actions individuelles et collectives.

En tant qu'organisme financier, le CMO se doit d'identifier ses actifs verts. Pour cela, il faut clarifier et classer ce qui est "vert" et s'appuyer sur la taxonomie pour mieux orienter les flux (voir [page 23](#)).

En 2023, en collaboration avec le groupe Crédit Mutuel, il a poursuivi ses travaux sur l'éligibilité de son portefeuille.

• Mesure carbone des actifs financés

Au-delà de la mesure de l'empreinte carbone sur le périmètre des activités quotidiennes ([BEGES page 40](#)), le calcul des émissions de CO2 inhérentes au portefeuille de financement est indispensable pour :

- Évaluer la part attribuable au CMO des émissions carbone des entreprises financées.
- Intégrer cette part importante des émissions réelles du Crédit Mutuel Océan dans son bilan carbone.

Elles permettront de poser les bases des objectifs de décarbonation du portefeuille, proposer des trajectoires et orienter les flux financiers vers les entreprises les plus vertueuses.

Par ailleurs, le CMO fait partie d'un groupe de travail confédéral « Empreinte Et Trajectoire » depuis 2023 qui contribue à l'élaboration d'une méthodologie de consolidation des expositions, de l'empreinte carbone et des trajectoires d'alignement. Des premiers résultats sur l'empreinte carbone des financements clients (scope 3) ainsi que la méthodologie et les sources de données utilisées pour déterminer ces émissions, seront publiés dans le Pilier III du CMO sur base 30 juin 2024.

La distance entre l'empreinte actuelle (sur base fin juin 2024) de la trajectoire d'alignement avec le scénario NZBA (projection 2030) sera également publiée.

• Collecte des données ESG

Avec des obligations de reporting extra financier plus exigeantes, des besoins de connaissance client de plus en plus pointus, le Crédit Mutuel Océan s'est mis en ordre de marche sur 2023 pour intégrer des critères ESG dans son processus d'octroi de crédit. Des pratiques ont été mises en place tant pour les Particuliers que pour les Professionnels, la collecte de données ESG étant devenue une de ses priorités :

- Collecte et stockage des informations sur les DPE via le Référentiel de Biens Immobiliers (RBI).
- Déploiement du Questionnaire ESG auprès des grandes et moyennes entreprises.
- Informations sur les émissions de CO2 et controverses des clients.



5. LA GESTION DES DÉCHETS AU COEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La gestion des déchets est au cœur du défi de la transition énergétique et du développement de l'économie circulaire. Le tri constitue la première étape dans le processus de réduction et de transformation des déchets.

Le Crédit Mutuel Océan est vigilant notamment en matière de collecte et de recyclage du papier. Les «croc-feuilles» (collecte individuelle de papier) mis à disposition des collaborateurs contribuent à la protection de l'environnement et agissent pour l'économie de la région.

Mais « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas », alors le Crédit Mutuel Océan s'attache à promouvoir la dématérialisation, tant en interne qu'en externe.



OPPORTUNITÉ

- Contribuer à l'augmentation massive de la réutilisation/réemploi et du recyclage.



ACTIONS

- **Préservation des ressources en eau**

L'eau fait partie des ressources précieuses et nous nous devons d'en faire un usage responsable afin de respecter son cycle naturel. La diversité des fournisseurs, des modes de gestion et de facturation complexifient le travail de recensement des consommations. Le CMO continue ce travail d'investigation et de mobilisation auprès des agences et sensibilise ses acteurs à l'importance d'un usage responsable de cette ressource.

En collaboration avec les collègues en agence, une personne de CMO Services assure un recensement quasi exhaustif des factures, effectue le suivi et signale toute consommation d'eau anormalement élevée. Une étude est en cours avec les prestataires de distribution de l'eau pour permettre de détecter au plus tôt les problèmes de fuite ou de surconsommation.

- **Gaspillage alimentaire**

Le Crédit Mutuel est peu impacté mais reste néanmoins vigilant quant aux contrats passés avec ses prestataires de restauration :

- Mise en place d'une procédure de commande avec prise en charge du coût en cas d'absences des convives aux repas pris au restaurant d'entreprise.
- Réduction systématique de la commande par rapport au nombre de personnes inscrites pour les événements de grande envergure.
- En 2023, le CMO a mis en place EasyDej (Sodexo), une alternative au repas sur le pouce, qui propose une restauration sur mesure.

- **Déchets d'équipement électrique et électronique - DEEE (source Euro Information) électroniques**

Une seconde vie est donnée aux équipements qui ne sont plus utilisés au sein du groupe via des entreprises spécialisées. Ces produits sont reconditionnés et revendus sur le marché secondaire, ou détruits selon les normes DEEE.

Pour les écrans, postes fixes, portables, imprimantes, smartphones et téléphones, près de 90 % des périphériques obsolètes partent vers un «broker», sont reconditionnés ou sont repris. Seuls 13% sont détruits.

Depuis 2020, un circuit de recyclage complémentaire pour les claviers et souris a été mis en place. Il a permis une augmentation de la part des produits recyclés et facilite, pour ces accessoires, la maîtrise du processus de fin de vie des déchets d'équipement électrique et électronique.

Qualité du tri

- **77,18 %** des déchets papiers collectés ont été recyclés (au 31/10)



• Ce document s'appuie sur

- Le cadre stratégique du CMO «Ensemble, construisons demain» et sa raison d'être «s'engager durablement à vos côtés»
- Les articles L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce relatifs à la déclaration de performance extra-financière ;
- La loi de transition énergétique ;
- La loi Sapin 2 concernant la lutte contre la corruption ;
- Le cadre général d'appétence aux risques du Crédit Mutuel Océan ;
- Le schéma descriptif du modèle d'affaires ;
- Un travail commun des différentes directions et des contributeurs de la responsabilité sociale et environnementale (RSE) de l'entreprise ;
- Une analyse documentaire de l'entreprise (RSE, RH, stratégie, PMT, organisation, marketing et communication...);
- Une analyse réglementaire de l'étude des risques opérationnels existants ;
- Les travaux inter-fédéraux sur les risques climatiques et liés à la nature.

• Périmètre retenu

- La banque de détail Crédit Mutuel Océan et deux de ses filiales :
 - Océan Participations ;
 - La Fondation d'entreprise Crédit Mutuel Océan (pas de salariés, pas de locaux).

• Choix des risques

Une liste initiale de risques a été établie en 2019 à partir des cartographies des risques existants, d'analyses documentaires, de benchmarks, d'études, de baromètres, des enjeux RSE du CMO...

• Notation

Après l'identification de 45 risques extra-financiers liés aux activités de l'entreprise, un travail de notation a été fait portant sur :

- L'importance du risque pour les parties prenantes externes ;
- L'importance du risque sur la performance de l'entreprise (point de vue interne).

Ce travail de notation s'est fait pour partie avec la Direction des Risques et pour le reste avec les responsables des directions concernées.

- Pour chaque risque, une note comprise entre 1 et 5 (1 = très faible, 5 = majeur) a été attribuée aux deux types d'importance.
- Deux critères de nature plus stratégique ont été évalués : la sinistralité-exposition et la maîtrise du risque.

À l'issue de ce travail, certains risques liés au même thème et avec des notes similaires ont été regroupés.

• Politiques et engagements

La politique privative pour les achats en local reste à écrire.

• Exclusions

De par la nature des activités du Crédit Mutuel Océan, les nuisances sonores, le respect du bien-être animal, la pollution des sols, le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect d'une alimentation responsable, équitable et durable, les actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves et les actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives sont peu ou pas traités dans ce document.

• Objectifs

Le cadre stratégique RSE a été décliné et communiqué début 2023. La définition d'objectifs en lien avec la stratégie de entreprise et ses politiques est donc formalisée.

• Indicateurs et indicateurs de performance (KPIs)

Une partie des indicateurs est collectée de façon automatique, l'autre est issue du travail des différents experts métiers de l'entreprise et du système d'information.

○ Volet Gouvernance

Indicateurs : principales sources

Bases de données spécifiques pour la vie des caisses locales (administrateurs) ou pour les formations en présentiel et en distantiel (développement des compétences des élus), application de reporting du contrôle de gestion (clients, sociétaires), application de votes en ligne (Assemblées générales).

KPIs

Part des femmes parmi les nouveaux administrateurs : pourcentage – nombre de nouveaux administrateurs femmes sur nombre total de nouveaux administrateurs.

Taux d'administrateurs formés - pourcentage - nombre d'administrateurs ayant suivi au moins une formation sur nombre total d'administrateurs.

Progression du sociétariat - pourcentage - variation du nombre de sociétaires entre l'année de l'exercice traité et l'exercice N-1.

Taux de participation des salariés à la formation réglementaire RGPD – pourcentage – nombre de salariés ayant terminé la formation sur nombre de salariés ciblés pour cette formation.

Proportion de salariés ayant suivi la formation « LCB-FT » - pourcentage - nombre de salariés ayant terminé la formation sur nombre de salariés ciblés pour cette formation.

○ Volet social

Indicateurs : principales sources

Application de suivi RH (effectifs, absences, entrées, sorties...), bases de données pour les formations en présentiel et en distantiel (développement des compétences des salariés).

KPIs

Pourcentage de salariés formés - pourcentage - nombre de salariés ayant suivi au moins une formation sur effectif total au 31/12 (inscrits hors stagiaires et mandataires).

Index d'égalité Femmes / Hommes - note sur 100 - issu de la calculatrice réglementaire de l'index.

Part des femmes parmi les cadres - pourcentage - nombre de femmes ayant le statut cadre sur effectif total au 31/12.

Part des salariés exprimant venir travailler avec plaisir - pourcentage - issu de l'enquête annuelle QVT.

○ Volet sociétal

Indicateurs : principales sources

Application de reporting du contrôle de gestion (encours et productions de l'année pour une grande partie des produits), extractions infocentre (autres produits) ou points de situation fournis par CM-ES (Epargne salariale solidaire), situation comptable (partenariats).

KPIs

Capital détenu par Océan Participations dans les entreprises du territoire - montant en millions d'euros.

Montant des prêts d'honneur Avenir Océan accordés - montant en millions d'euros - montant total des accords pour ce dispositif d'aide à la création reprise d'entreprise.

Capital détenu dans les structures qui contribuent au développement du territoire - montant en millions d'euros.

Part d'épargne salariale solidaire dans les encours totaux d'épargne salariale - pourcentage - montants investis dans des fonds solidaires sur encours total d'épargne salariale.

Part des financements Transition Énergétique sur total des prêts accordés aux professionnels - pourcentage - montant total des accords de financement de l'année dans le cadre de la transition énergétique (énergies renouvelables et autres prêts de transition) sur montant total des financements accordés sur les marchés de l'agriculture et des entreprises.

Montant des Eco-prêts accordés dans l'année - montant total des prêts accordés dans l'année au titre du dispositif Eco-prêt à taux zéro.

Part des clients éligibles à l'offre OCF et bénéficiant effectivement de l'offre - pourcentage - nombre de souscriptions de l'offre OCF sur nombre de clients éligibles à l'offre OCF.

Part des « Actions de solidarité » à destination des particuliers - pourcentage - montant total des dons effectués à destination de particuliers sur enveloppe totale distribuée.

○ Volet environnemental

Indicateurs : principales sources

Le suivi des consommations de gaz et d'électricité est effectué par CCS, les données annuelles fournies vont du 01/11/N-1 au 31/10/N.

Application spécifique de suivi des consommations (électricité, gaz, eau...), de suivi de la quantité achetée (fluides frigorigènes), reporting des prestataires (papier, déplacements avion et train), relevés kilométriques (véhicules de la flotte), base de données pour les notes de frais (déplacements hors agence de voyages).

Les émissions concernant les déplacements domicile-travail sont calculées par Euro-Information.

KPIs

Les facteurs d'émission sont issus de l'ADEME.

Évolution des émissions de Gaz à Effet de Serre par rapport à 2018 - pourcentage – total des émissions de GES de l'année rapporté au total des émissions de GES de l'exercice 2018

• Taxonomie

Le Crédit Mutuel Océan, pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, a fait le choix de ne pas appliquer la notice de la Commission européenne du 21 décembre 2023 sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions légales de l'Acte délégué sur les divulgations en vertu de l'article 8 du Règlement taxonomique de l'UE sur la déclaration des activités et actifs économiques éligibles à la taxonomie et alignés sur la taxonomie, compte tenu de sa publication tardive.

○ Alignement des ménages

L'ensemble des opérations de financement d'acquisition immobilière ou de financement de travaux de rénovation immobilière des ménages, ainsi que les prêts destinés à financer l'acquisition d'un véhicule accordés depuis le 1er janvier 2022 ont été considérés comme intégralement éligibles conformément au règlement délégué (UE) 2021/2178 du 06 juillet 2021. Afin de déterminer l'alignement de ces actifs, le Crédit Mutuel s'est appuyé sur les informations disponibles dans son système d'informations pour chaque catégorie de prêts éligibles (prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels, prêts à la rénovation de bâtiments, prêts pour véhicules).

Les prêts à la rénovation de bâtiments et les prêts pour véhicules ont été considérés comme non alignés faute d'informations disponibles, notamment s'agissant des critères DNSH (do not significant harm).

Afin de déterminer l'alignement de ses prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels, le Crédit mutuel a classé ses différentes expositions, selon la date de construction du bâtiment (ou de délivrance du permis de construire), sur les normes existantes RT 2012 et RE 2020, ainsi que sur les DPE collectés en direct ou auprès de l'agence de la transition énergétiques (ADEME). Ces différentes données ont été complétées par l'analyse des risques physiques menée par le Crédit Mutuel sur ses portefeuilles. L'ensemble des prêts exposés aux risques climatiques physiques ont ainsi été considérés comme non alignés sur la taxonomie.

Pour les constructions neuves, dans le cas où la date de permis de construire n'est pas connue, le Crédit Mutuel a fait le choix d'évaluer la date de construction sur la base de la date d'obtention du prêt garanti par un bien immobilier, et ainsi déduire les consommations d'énergie primaire maximale à respecter pour que le bien immobilier soit aligné.

Le Crédit Mutuel n'a pas appliqué les garanties sociales minimales à ses expositions sur les ménages, les considérant comme inadaptées au cas des ménages.

Le Green Asset ratio des ménages a été calculé sur la base de la valeur comptable brute des ménages et non sur le total des actifs couverts par la taxonomie, comme c'est le cas pour le GAR total.

○ Alignement des entreprises

Concernant les opérations de financement des entreprises financières et non financières, le Crédit Mutuel Océan, a procédé à une recherche de l'éligibilité et de l'alignement publiés par ses contreparties au sein de leur document d'enregistrement universel, rapport de gestion ou déclaration de performance extra financière, publiés en 2023, lorsque l'objet du financement n'est pas connu. Les ratios ainsi publiés par ses contreparties ont servi de base pour pondérer les encours relatifs à ces entreprises. Dans le cas de financement dédiés, l'éligibilité de l'activité a été considérée selon le code NACE de l'activité et des échanges bilatéraux ont été menés afin de déterminer le respect des différents critères menant ou non à l'alignement de l'activité.

A noter que dans le cas d'une exposition sur une filiale qui ne publie pas d'informations relatives à l'alignement de son activité en propre, le Crédit Mutuel Océan a fait le choix de s'appuyer sur le ratio publié par sa maison mère.

Les Green Asset ratios des entreprises financières et non financières ont été respectivement calculés sur la base de la valeur comptable brute des entreprises financières et non financières soumises à NFRD et non sur le total des actifs couverts par la taxonomie, comme c'est le cas pour le GAR total.

○ Alignement des collectivités locales

Les administrations locales sont incluses au numérateur du Green Asset Ratio dès lors que l'objet du financement est connu. En cas de prêts non affecté, l'exposition est exclue du périmètre des actifs couverts et sont reclassés en expositions souveraines.

○ Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux

L'alignement des sûretés obtenues n'a pas été calculé en l'absence d'informations probantes permettant de justifier l'alignement.

○ Alignement des entreprises Alignement des activités liées au gaz fossile et au nucléaire

Afin de mesurer l'alignement de ses expositions au gaz fossile et au nucléaire, le Crédit Mutuel Océan s'est appuyé sur les ratios d'éligibilité et d'alignement de ses contreparties, publiés au sein de leur document d'enregistrement universel en 2023.

Les ICP pour lesquels les tableaux des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile doivent être publiés sont détaillés dans cette déclaration de performance extra-financière. Les tableaux relatifs aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile pour les activités économiques alignées à la Taxonomie verte, les activités économiques éligibles mais non alignées à la Taxonomie verte et les activités économiques non éligibles à la Taxonomie verte ont été présentés pour les expositions sur encours au bilan. Ces tableaux n'ont pas été reproduits pour les expositions hors bilan ni pour le flux de nouvelles expositions au bilan ou hors bilan.

○ Eligibilité des actifs aux autres objectifs environnementaux

Conformément à l'article 5 du règlement délégué (UE) 2023/2486, le groupe Crédit Mutuel est tenu de publier l'éligibilité de son portefeuille aux quatre objectifs climatiques (protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes). Faute d'informations disponibles, publiés par ses contreparties, le Crédit Mutuel n'a pas pu procéder à l'analyse de l'éligibilité et a donc fait le choix de ne pas les inclure dans son ratio d'éligibilité. A compter de 2025, le Crédit Mutuel s'appuiera sur les données publiées par ses contreparties NFRD dans leurs rapports de durabilité pour publier l'éligibilité de son portefeuille sur l'ensemble du périmètre de la taxonomie.

Modèles généraux

- Modèle 1 – Actifs entrant dans le calcul du GAR

Les informations de ce modèle sont établies sur la base des chiffres d'affaires et sur la base des dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties.

Présentation fondée sur le chiffre d'affaires des contreparties

Million EUR	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	ab	ac	ad	ae	af													
																Date de référence des informations T												
																Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
																Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)																			
					Dont utilisation du produit		Dont utilisation du produit		Dont utilisation du produit																			
					Dont transitoire		Dont habitant		Dont utilisation du produit				Dont transitoire		Dont habitant													
Valeur comptable brute totale																												
	GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																											
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	10 054	8 840	1 600	1 596	0	2	43	21	-	21	8 883	1 620	1 596	0	23												
2	Entreprises financières	606	31	4	-	0	2	43	21	-	21	74	24	-	0	23												
3	Établissements de crédit	211	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
4	Prêts et avances	193	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	19	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
6	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
7	Autres entreprises financières	395	31	4	-	0	2	43	21	-	21	74	24	-	0	23												
8	dont entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
9	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
11	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
12	dont sociétés de gestion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
13	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
15	Equity Instruments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
16	dont entreprises d'assurance	1 013	31	4	-	0	2	43	21	-	21	74	24	-	0	23												
17	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
19	Instruments de capitaux propres	395	31	4	-	0	2	43	21	-	21	74	24	-	0	23												
20	Entreprises non financières	21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
21	Prêts et avances	21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
23	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
24	Ménages	9 285	8 809	1 596	1 596	-	-	-	-	-	-	8 809	1 596	1 596	-	-												
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	8 711	8 711	1 596	1 596	-	-	-	-	-	-	8 711	1 596	1 596	-	-												
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	78	78	-	-	-	-	-	-	-	-	78	-	-	-	-												
27	dont prêts pour véhicules à moteur	159	20	-	-	-	-	-	-	-	-	20	-	-	-	-												
28	Financement d'administrations locales	141	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
29	Financement de logements	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
30	Autres financements d'administrations locales	141	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
32	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)	10 434	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
33	Entreprises financières et non financières	9 368	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	9 367	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
35	Prêts et avances	7 246	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	1 183	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
38	Titres de créance	1 560	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
39	Instruments de capitaux propres	560	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
41	Prêts et avances	1 862	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
42	Titres de créance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
43	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
44	Dérivés	96	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
45	Prêts interbancaires à vue	352	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	38	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
47	Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	579	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
48	Total des actifs du GAR	20 488	8 840	1 600	1 596	0	2	43	21	-	21	8 883	1 620	1 596	0	23												
49	Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	3 588	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	2 820	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
51	Expositions sur des banques centrales	760	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
52	Portefeuille de négociation	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
53	Total des actifs	24 076	8 840	1 600	1 596	0	2	43	21	-	21	8 883	1 620	1 596	0	23												
	Expositions de hors-bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD																											
54	Garanties financières	609	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
55	Actifs sous gestion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
56	dont titres de créance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												
57	dont instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-												

Modèles généraux

• Modèle 1 – Actifs entrant dans le calcul du GAR

Les informations de ce modèle sont établies sur la base des chiffres d'affaires et sur la base des dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties.
Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties

Million EUR	Date de référence des informations T															
	Valeur comptable brute totale	Atténuation du changement climatique (CCM)			Adaptation au changement climatique (CCA)			TOTAL (CCM + CCA)								
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)								
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)			Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)			Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)								
		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			
a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	ab	ac	ad	ae	af		
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	10 054	8 842	1 602	1 596	0	3	33	1	-	-	8 874	1 603	1 596	0	3
2	Entreprises financières	606	32	6	-	0	3	32	1	-	-	64	7	-	0	3
3	Établissements de crédit	211	1	-	-	-	-	1	-	-	-	3	-	-	-	-
4	Prêts et avances	193	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	19	1	-	-	-	-	1	-	-	-	3	-	-	-	-
6	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Autres entreprises financières	395	31	6	-	0	3	31	1	-	-	62	7	-	0	3
8	dont entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	dont sociétés de gestion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15	Equity instruments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16	dont entreprises d'assurance	395	31	6	-	0	3	31	1	-	-	62	7	-	0	3
17	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
19	Instruments de capitaux propres	395	31	6	-	0	3	31	1	-	-	62	7	-	0	3
20	Entreprises non financières	21	0	0	-	0	-	0	-	-	-	1	0	-	0	-
21	Prêts et avances	21	0	0	-	0	-	0	-	-	-	1	0	-	0	-
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
23	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
24	Ménages	9 285	8 809	1 596	1 596	-	-	-	-	-	-	8 809	1 596	1 596	-	-
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	8 711	8 711	1 596	1 596	-	-	-	-	-	-	8 711	1 596	1 596	-	-
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	78	78	-	-	-	-	-	-	-	-	78	-	-	-	-
27	dont prêts pour véhicules à moteur	159	20	-	-	-	-	-	-	-	-	20	-	-	-	-
28	Financement d'administrations locales	141	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
29	Financement de logements	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
30	Autres financements d'administrations locales	141	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
32	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)	10 434	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
33	Entreprises financières et non financières	9 368	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	9 367	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
35	Prêts et avances	7 246	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	1 183	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
38	Titres de créance	1 560	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
39	Instruments de capitaux propres	560	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
41	Prêts et avances	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
42	Titres de créance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
43	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
44	Dérivés	96	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
45	Prêts interbancaires à vue	352	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	38	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
47	Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	579	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
48	Total des actifs du GAR	20 488	8 842	1 602	1 596	0	3	33	1	-	-	8 874	1 603	1 596	0	3
49	Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	3 588	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	2 820	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
51	Expositions sur des banques centrales	760	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52	Portefeuille de négociation	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
53	Total des actifs	24 076	8 842	1 602	1 596	0	3	33	1	-	-	8 874	1 603	1 596	0	3
Expositions de hors-bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD																
54	Garanties financières	609	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
55	Actifs sous gestion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
56	dont titres de créance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
57	dont instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Les informations relatives à l'éligibilité du portefeuille aux objectifs environnementaux (ressources aquatiques et marines, économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, biodiversité et écosystèmes) n'ont pas pu être collectées, faute de données publiées par les contreparties NFRD au sein de leur déclaration de performance extra-financière pour l'exercice 2023. Elles seront produites et intégrées au calcul du ratio d'éligibilité à compter de l'exercice 2024.

Modèles généraux

- **Modèle 2 – Green Asset Ratio : Informations par secteur**

Les informations de ce modèle sont établies sur la base des chiffres d'affaires et sur la base des dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties.

Présentation fondée sur le chiffre d'affaires des contreparties

		a	b		c	d	e	f		g	h	y	z	aa	ab
		Climate Change Mitigation (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)					
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD			
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute			
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		
4	A01.21 - Culture de la vigne	1	0			1	0			1	0				
16	A02.20 - Exploitation forestière	1	0			1	0			1	0				
27	C10.12 - Transformation et conservation de la viande de volaille	1	0			1	0			1	0				
45	C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées	8	0			8	0			8	0				
104	C23.64 - Fabrication de mortiers et bétons secs	2	0			2	0			2	0				
210	F41.10 - Supports juridiques de programmes	2	0			2	0			2	0				
218	F42.99 - Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.	1	0			1	0			1	0				
371	L68.20 - Location de terrains et d'autres biens immobiliers	5	0			5	0			5	0				

Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties

		a	b		c	d	e	f		g	h	y	z	aa	ab
		Climate Change Mitigation (CCM)				Climate Change Adaptation (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)					
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD			
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute			
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Of which environmentally sustainable (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		
4	A01.21 - Culture de la vigne	1	0			1	0			1	0				
16	A02.20 - Exploitation forestière	1	0			1	0			1	0				
27	C10.12 - Transformation et conservation de la viande de volaille	1	0			1	0			1	0				
45	C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées	8	0			8	0			8	0				
104	C23.64 - Fabrication de mortiers et bétons secs	2	0			2	0			2	0				
210	F41.10 - Supports juridiques de programmes	2	0			2	0			2	0				
218	F42.99 - Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.	1	0			1	0			1	0				
371	L68.20 - Location de terrains et d'autres biens immobiliers	5	0			5	0			5	0				

Modèles généraux

• Modèle 3 – ICP GAR Encours

Les informations de ce modèle sont établies sur la base des chiffres d'affaires et sur la base des dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties.

Présentation fondée sur le chiffre d'affaires des contreparties

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af	
		Date de référence des informations T															
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)					
% (du total des actifs couverts au dénominateur)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					
		Dont utilisation du produit			Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit			Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit			Dont transitoire	Dont habilitant	Part du total des actifs couverts
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																	
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	88%	16%	16%	0%	0%	9%	0%	-	0%	88%	16%	16%	0%	0%	49%	
2	Entreprises financières	5%	1%	-	0%	0%	7%	3%	-	3%	12%	4%	-	0%	4%	3%	
3	Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1%	
4	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1%	
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%	
6	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
7	Autres entreprises financières	8%	1%	-	0%	1%	11%	5%	-	5%	19%	6%	-	0%	6%	2%	
8	dont entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
11	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
12	dont sociétés de gestion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
13	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
15	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
16	dont entreprises d'assurance	3%	0%	-	0%	0%	4%	2%	-	2%	7%	2%	-	0%	2%	5%	
17	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
19	Instruments de capitaux propres	8%	1%	-	0%	1%	11%	5%	-	5%	19%	6%	-	0%	6%	2%	
20	Entreprises non financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%	
21	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%	
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
23	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
24	Ménages	95%	17%	17%	-	-	-	-	-	-	95%	17%	17%	-	-	45%	
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100%	18%	18%	-	-	-	-	-	-	100%	18%	18%	-	-	43%	
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100%	-	-	-	-	-	-	-	-	100%	-	-	-	-	0%	
27	dont prêts pour véhicules à moteur	13%	-	-	-	-	-	-	-	-	13%	-	-	-	-	1%	
28	Financement d'administrations locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1%	
29	Financement de logements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%	
30	Autres financements d'administrations locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1%	
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
32	Total des actifs du GAR	43%	8%	8%	0%	0%	0,21%	0%	-	0%	43%	7,91%	8%	0%	0%	100%	

Modèles généraux

• Modèle 3 – ICP GAR Encours

Les informations de ce modèle sont établies sur la base des chiffres d'affaires et sur la base des dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties.

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af
		Date de référence des informations T														
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)				
% (du total des actifs couverts au dénominateur)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				
		Dont utilisation du produit			Dont transitoire		Dont habilitant		Dont utilisation du produit			Dont transitoire		Dont habilitant		Part du total des actifs couverts
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	88%	16%	16%	0%	0%	0%	0%	-	-	88%	16%	16%	0%	0%	49%
2	Entreprises financières	5%	1%	-	0%	0%	5%	0%	-	-	11%	1%	-	0%	0%	3%
3	Établissements de crédit	1%	-	-	-	-	1%	-	-	-	1%	-	-	-	-	1%
4	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1%
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	7%	-	-	-	-	7%	-	-	-	14%	-	-	-	-	0%
6	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Autres entreprises financières	8%	2%	-	0%	1%	8%	0%	-	-	16%	2%	-	0%	1%	2%
8	dont entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	dont sociétés de gestion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16	dont entreprises d'assurance	8%	2%	-	0%	1%	8%	0%	-	-	16%	2%	-	0%	1%	2%
17	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
19	Instruments de capitaux propres	8%	2%	-	0%	1%	8%	0%	-	-	16%	2%	-	0%	1%	2%
20	Entreprises non financières	2%	0%	-	0%	-	2%	-	-	-	4%	0%	-	0%	-	0%
21	Prêts et avances	2%	0%	-	0%	-	2%	-	-	-	4%	0%	-	0%	-	0%
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
23	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
24	Ménages	95%	17%	17%	-	-	-	-	-	-	95%	17%	17%	-	-	45%
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100%	18%	18%	-	-	-	-	-	-	100%	18%	18%	-	-	43%
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100%	-	-	-	-	-	-	-	-	100%	-	-	-	-	0%
27	dont prêts pour véhicules à moteur	13%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
28	Financement d'administrations locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1%
29	Financement de logements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
30	Autres financements d'administrations locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1%
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
32	Total des actifs du GAR	43%	8%	8%	0%	0%	0%	0%	-	-	43%	8%	8%	0%	0%	100%

Modèles généraux

- **Modèle 5 – ICP des expositions de hors bilan**

Les informations de ce modèle sont établies sur la base des chiffres d'affaires et sur la base des dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties.

Présentation fondée sur le chiffre d'affaires des contreparties

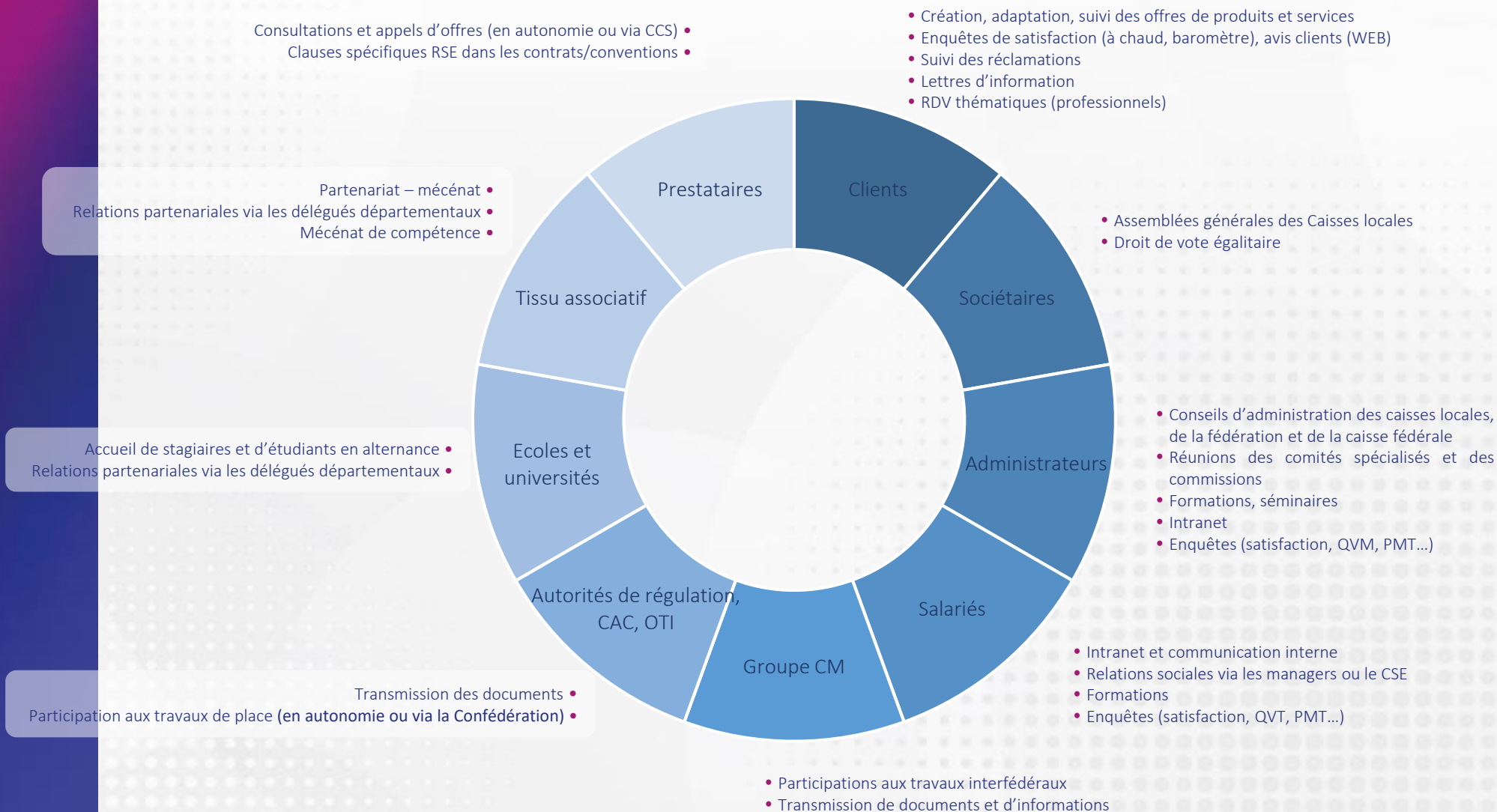
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	
	Date de référence des informations T														
	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)				
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				
		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire
1 Garanties financières (ICP FinGuar)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 Actifs sous gestion (ICP AuM)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

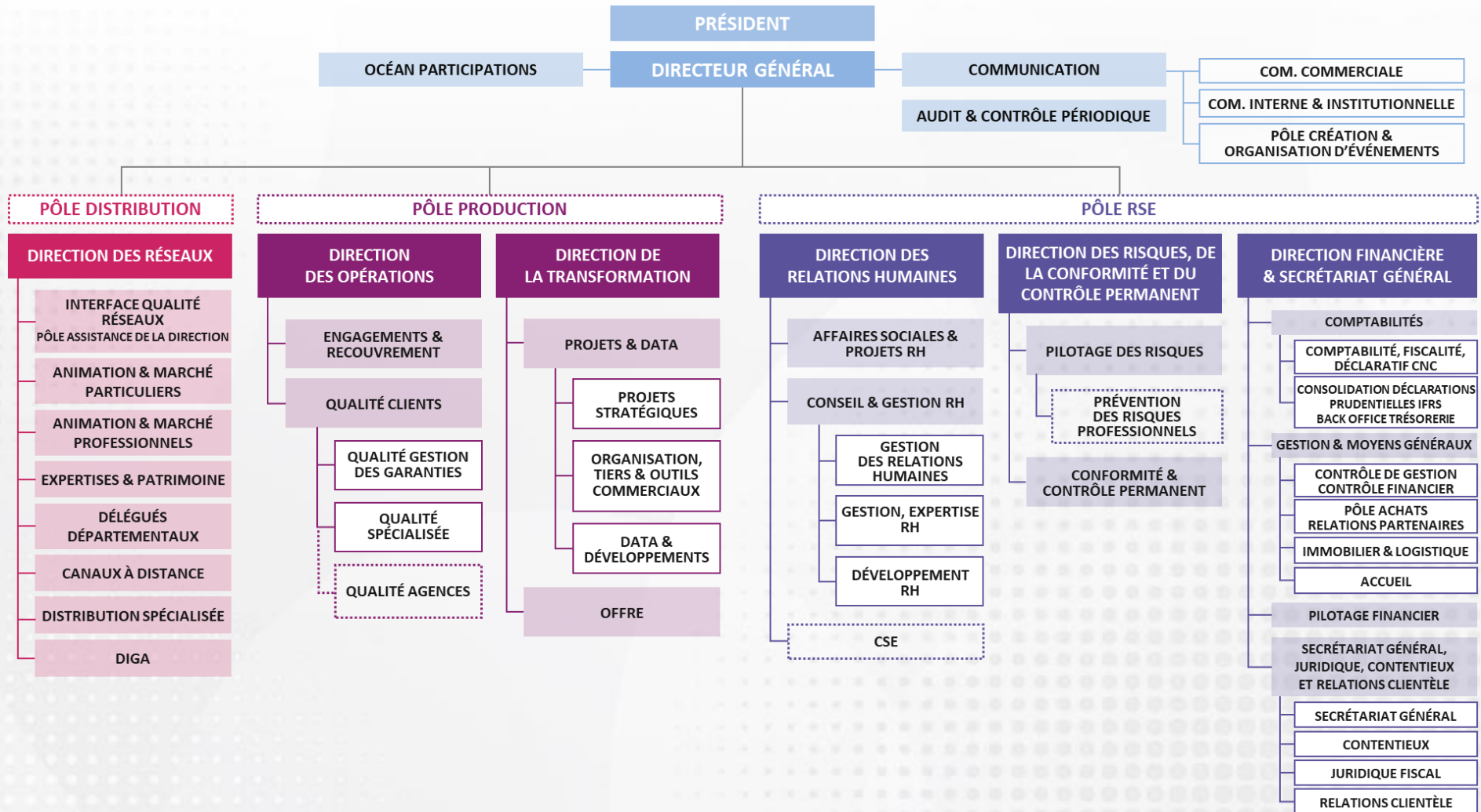
Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	
	Date de référence des informations T														
	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)				
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				
		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire
1 Garanties financières (ICP FinGuar)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
2 Actifs sous gestion (ICP AuM)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		

LES PARTIES PRENANTES DU CMO – MODALITÉS D'ÉCHANGES ET D'ÉCOUTE

Nos parties prenantes participent à la vie économique de l'entreprise, l'observent ou l'influencent. Il est donc important que le Crédit Mutuel Océan interagisse avec elles. Sont recensées ci-dessous les principales parties prenantes du Crédit Mutuel Océan et ainsi que les modalités d'échange et d'écoute avec elles. L'ensemble de ces modalités vise à avoir une bonne vision de l'impact des activités du CMO sur ses parties prenantes et à s'adapter à leurs attentes.





ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution	LDDS - Livret de Développement Durable et Solidaire
AFNOR - Association Française de Normalisation	LEA - Livret d'Épargne pour les Autres
ALUR - Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové	MIF - Directive sur les Marchés d'Instruments Financiers
BCE - Banque Centrale Européenne	MyPmt - Plan à Moyen Terme Local
BEGES - Bilan Des Émissions De Gaz À Effet De Serre	NFRD - Non Financial Reporting Directive
CCS - Crédit Mutuel Services	OBNL - Organismes à But Non Lucratif
CDD - Contrat à Durée Déterminée	OCF - Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière
CDI - Contrat à Durée Indéterminée	ODD - Objectifs de Développement Durable
CIES - Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale	PCB - Point Conseil Budget
CSSCT - Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail	PIBA - Parcours d'Intégration Banque et Assurance
CM AM - Crédit Mutuel Asset Management	PIMAN - Parcours d'Intégration des Nouveaux MANagers
CNIL - Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés	PME - Petites et Moyennes Entreprises
CSE - Comité Social Et Economique	PMT - Plan à Moyen Terme
DARES - Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques	PNB - Produit Net Bancaire
DCI - Directive Crédit Immobilier	PSLA - Prêt Social Location-Accession
DDA - Directive sur la Distribution D'assurance	QVT - Qualité de Vie au Travail
DIGA - Directeur de Groupe d'Agences	RGPD - Règlement Général sur la Protection des Données
DPEF - Déclaration de Performance Extra Financière	RSE - Responsabilité Sociétale des Entreprises
EI - Euro-Informations	SBB - Services Bancaires de Base
ESAT - Établissements ou Services d'Aide par le Travail	SEM - Sociétés d'Économie Mixte
ES - Épargne Salariale	SI - Sécurité de l'Information
ESG - Critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance	SFDR - Sustainable Finance Disclosure Regulation
GES - Gaz à Effet de Serre	TE - Transition Énergétique
IFRS - International Financial Reporting Standards	TH - Travailleurs en Situation de Handicap
ISO - International Organization For Standardization	TPE - Très Petites Entreprises
ISR - Investissements Socialement Responsables	TRACFIN - Organisme du Ministère de l'Économie et des Finances, Chargé de la Lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
LCB-FT - Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme	

Le CMO a mandaté le cabinet Mazars en tant qu'organisme tiers indépendant pour vérifier la conformité de la DPEF aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce et la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques incluant les indicateurs clés de performance et les actions relatifs aux principaux risques.

mazars

81, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00 - Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan

Rapport de l'organisme tiers indépendant (tierce partie) sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2023

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan

Société anonyme coopérative de crédit à capital variable
Siège social : 34 rue Léandre-Merlet, 85000 La Roche-sur-Yon
RCS : La Roche-sur-Yon B 307 040 015

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux adhérents,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1895 (accréditation dont la liste des sites et la portée sont disponibles sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, présentées dans le rapport de gestion de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (ci-après la « Société » ou l'« Entité »), en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- Les émissions de gaz à effet de serre liées au portefeuille de financements ne sont pas publiées dans le bilan de gaz à effet de serre présenté dans la DPEF, celles-ci peuvent représenter une part significative des émissions totales de gaz à effet de serre de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan.

Le CMO a mandaté le cabinet Mazars en tant qu'organisme tiers indépendant pour vérifier la conformité de la DPEF aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce et la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques incluant les indicateurs clés de performance et les actions relatifs aux principaux risques.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'Administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques, constatées ou extrapolées.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Le présent rapport est établi conformément au programme de vérification RSE_SQ_Programme de vérification_DPEF.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre février et avril 2023 sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

Nous avons mené dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment la Direction des Risques, de la Conformité et du Contrôle Permanent, la Direction des Relations Humaines, la Direction Financière et Secrétariat Général et la Direction de la Transformation.

Le CMO a mandaté le cabinet Mazars en tant qu'organisme tiers indépendant pour vérifier la conformité de la DPEF aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce et la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques incluant les indicateurs clés de performance et les actions relatifs aux principaux risques.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - o apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - o corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour l'ensemble des risques extra-financiers, nos travaux ont été réalisés en central ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - o des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

- o des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés en central et couvrent 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme tiers indépendant,
Mazars SAS

Paris La Défense, le 30 avril 2024

DocuSigned by:
Edwige REY
069630599A04CA...

Edwige REY

Associée RSE & Développement Durable

Le CMO a mandaté le cabinet Mazars en tant qu'organisme tiers indépendant pour vérifier la conformité de la DPEF aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce et la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques incluant les indicateurs clés de performance et les actions relatifs aux principaux risques.

Annexe 1 : Informations considérées comme les plus importantes

Informations qualitatives (actions et résultats) relatives aux principaux risques

- Manque de formation et donc perte de compétence des élus
- Défaillance des systèmes d'informations, de la protection des données à caractère personnel
- Non-respect des obligations réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment, le terrorisme, les circuits financiers clandestins et l'évasion fiscale
- Perte de compétences liée au manque de formation, turn over, fuite des talents, perte d'expertise et d'efficacité
- Discrimination femmes-hommes (recrutement, rémunération, évolution des carrières...)
- Baisse de la motivation, de la productivité, de la performance, augmentation de l'absentéisme et des risques psychosociaux, dévaluation de l'image de l'entreprise
- Perte de différenciation, dégradation de l'image et de la réputation liée à un manque de soutien à l'économie du territoire
- Proposer des produits irrespectueux des standards de gouvernance, d'éthique, de pratiques sociales et de droits humains, d'environnement et de climat
- Non-respect des règles de protection de la clientèle fragile
- Absence de prise en considération de l'empreinte carbone du CMO dans l'exercice de ses activités.

Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clé de performance

- Part des femmes parmi les nouveaux administrateurs
- Taux d'administrateurs formés
- Progression du sociétariat
- Part de l'épargne salariale solidaire dans les encours totaux d'épargne salariale
- Part des financements Transition Energétique sur total des prêts accordés aux professionnels
- Montant des éco-prêts accordés dans l'année
- Pourcentage de salariés formés (CDI/CDD inscrits au 31.12.2023)
- Index égalité Femmes / Hommes
- Part de femmes parmi les cadres
- Part des salariés exprimant venir travailler avec plaisir
- Taux de participation des salariés à la formation réglementaires RGPD
- Part des salariés ayant suivi la formation « lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme »
- Evolution des émissions de Gaz à Effet de Serre

- Part des clients éligibles à l'offre OCF et bénéficiant effectivement de l'offre
- Part des actions de solidarité à destination des particuliers
- Capital détenu par Océan Participations dans les entreprises du territoire
- Montant des prêts d'honneur Avenir Océan accordés
- Capital détenu par CMO dans les structures contribuant au développement du territoire
- Budget global dédié au mécénat et au sponsoring